

L'an deux mil dix-huit, 04 avril, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Geslin, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2018.

Présents (15) : Didier Geslin, Rémi Desplantes, Anne Fréhel, Anne Canaud, Raymond Proux, Francine Beaumelle, Eric Nicol, Jocelyne Marie, Guy Scherrer, Sylvie Sauvignon, Ludvine Denfert, Alain Bouvet, Michel Rougier, Christine Kubicek, Yann Juin.

Absents représentés (3) : Catherine Fillon par Raymond Proux, Aurélie Philippeaux par Anne Fréhel, Philippe Michel par Rémi Desplantes.

Secrétaire de séance : Anne Fréhel.

Didier GESLIN

Bonsoir à tous. Le quorum est atteint.

Lecture des pouvoirs et désignation du secrétaire de séance.

Nous allons commencer par l'approbation du PV.

Procès-verbal de la séance du 07 mars 2018

Didier GESLIN

- Délibération 01/03, PLUi – Inventaire des zones humides
- Délibération 02/03, Mise en place du Procès-Verbal Electronique
- Délibération 03/03, Lotissement de l'Ormeau : dénomination des rues
- Délibération 04/03, Entretien des Espaces verts – année 2018
- Délibération 05/03, Camping Municipal – Contrat de gestion 2018
- Délibération 06/03, Détermination du taux de promotion d'avancement de grade
- Délibération 07/03, Commission d'appel d'offres
- Délibération 08/03, Modifications statutaires de la CDA de La Rochelle

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur BOUVET, comme c'est vous qui avez l'habitude ?

Anne FREHEL

C'est un premier jet, parce qu'il y a eu un écart faible entre les deux Conseils Municipaux, et donc c'est vrai qu'à part ça autrement je sais qu'il y a un peu des trous dans les propos qu'a dits Monsieur...

Alain BOUVET

Vous ne pouvez pas nous proposer en approbation un...

Anne FREHEL

Oui, mais enfin il n'y a pas non plus...

Alain BOUVET

Il n'empêche. Notamment concernant la fin, on voit... C'est bien vous qui étiez Secrétaire de séance Madame CANAUD ? Il y a des ratés. Qui l'a rédigé, ce procès-verbal ?

Didier GESLIN

C'est rédigé à plusieurs.

Alain BOUVET

Parce qu'il manque quand même un élément important, qui est le départ de Madame CANAUD. Nulle part nous ne voyons... Alors on voit effectivement que Madame CANAUD est intervenue, page 38. On voit une intervention, mais c'est à ce moment-là où vous avez quitté précipitamment le Conseil Municipal, et on ne le voit nulle part. C'est un élément important. Ce sera rajouté.

Anne FREHEL

Ça n'a pas été noté, mais ça n'a pas été entendu dans l'écoute de la bande.

Alain BOUVET

Le procès-verbal n'est pas seulement de réécouter la bande, mais il y a aussi... S'il y a du mouvement au sein des Conseillers municipaux... La dernière fois, lorsque Madame DENFERT est partie, ça a été noté sans problème. Mais il est quand même dommage que vous proposiez un document qui est non abouti.

Anne CANAUD

Puisque je suis partie avec le panneau de ...

Didier GESLIN

On va le rajouter.

Alain BOUVET

Mais alors dans ces cas-là, pourquoi il y a eu des interventions après ?

Anne CANAUD

Parce que c'est moi qui ai pris la suite, Monsieur.

Alain BOUVET

Il manque au départ... Et encore une fois, on ne peut pas voter et approuver ce compte-rendu. Vous venez de dire vous-même qu'il est incomplet.

Anne FREHEL

Là, je dois dire que je n'étais pas là. Je n'ai pas vu le départ de Madame CANAUD.

Christine KUBICEK

Mais pourquoi c'est vous qui parlez Mme Fréhel ce soir.

Anne FREHEL

Parce que Madame CANAUD est très occupée aussi, donc on fait ça...

Alain BOUVET

Pourquoi ce n'est pas Madame CANAUD qui...

[Prises de paroles hors micro]

Christine KUBICEK

Elle n'était pas là.

Anne CANAUD

Mais on a un enregistrement, quand même.

Alain BOUVET

Oui, mais elle ne peut pas... Déontologiquement parlant, on ne peut pas rédiger un procès-verbal quand on n'est pas présent, juste en écoutant une bande.

Ludivine DENFERT

Elle peut faire de la dactylo, et Madame CANAUD... Elles sont à deux pour travailler. Elles se relisent.

Didier GESLIN

Monsieur BOUVET, ça se fait très souvent.

Alain BOUVET

Non. Je ne vous parle pas de faire...

Anne FREHEL

De toute façon, le départ de Madame CANAUD ce n'est pas non plus dramatique.

Alain BOUVET

Comment ?

Anne FREHEL

Moi, ça ne me change pas tout.

Alain BOUVET

Attendez. C'est quand même extrêmement important lorsqu'un membre de la majorité municipale quitte précipitamment un Conseil Municipal sans raison valable.

Didier GESLIN

Monsieur BOUVET, on peut avoir un malaise.

Alain BOUVET

Qu'est-ce que je viens de dire ? Sans raison valable.

Didier GESLIN

Ce qui insinue un peu il n'y avait pas de raison valable, alors qu'elle avait peut-être une raison valable. Vous ne pouvez pas dire qu'elle n'en avait pas.

Alain BOUVET

Vu la situation dans laquelle son départ s'est passé, il n'y pas de raison valable médicale...

Anne CANAUD

Je n'ai pas toussé de toute la soirée. J'étais en pleine forme.

Alain BOUVET

Justement.

Anne CANAUD

Si. J'ai toussé toute la soirée.

[Prises de paroles hors micro]

Alain BOUVET

Vous voulez qu'on réécoute la bande ?

Ludivine DENFERT

On est tous d'accord pour dire qu'on va le rajouter.

Alain BOUVET

On ne peut pas approuver quelque chose... Il y a 39 pages. Vous avez les bandes. Voilà. A vous de nous présenter un élément complet, et pas un morceau.

Didier GESLIN

S'il faut juste rajouter le départ de Madame CANAUD, je ne vois pas où est le problème.

Yann JUIN

Il n'y a pas que ça.

Alain BOUVET

Il n'y a pas que ça. Madame FREHEL vient de dire qu'elle n'avait pas eu le temps de tout compléter, ce que je peux concevoir...

Didier GESLIN

Il y a des propos qui sont inaudibles et qu'on ne peut pas reporter, quelques fois.

Alain BOUVET

A ce moment-là, il ne faut pas dire qu'il manque des choses parce qu'on n'a pas eu le temps de... Si c'est inaudible, on le dit.

Didier GESLIN

Il y a des choses qui sont inaudibles, à chaque fois.

Anne FREHEL

Il y a des petits trous.

Alain BOUVET

Mais on ne justifie pas les choses inaudibles en disant...

Yann JUIN

Il faut reporter l'adoption du PV au prochain Conseil si...

Anne FREHEL

Je n'arrive pas retranscrire..

Yann JUIN

Mais vous dites qu'il y a des trous...

Anne FREHEL

Ce sont des propos de Monsieur GILBERT Stéphane. Pas les vôtres.

Yann JUIN

Vous dites qu'il y a des choses qui doivent être modifiées ? Vous avez dit vous-mêmes qu'elles devaient être modifiées.

Anne FREHEL

J'ai vu une chose qu'il faut modifier. C'est une date...

Alain BOUVET

Honnêtement, on ne peut pas... Il faut reporter.

Didier GESLIN

Ecoutez. On en a trois de retard à la CdA, justement pour des choses comme ça.

Alain BOUVET

Ça en fera un sur la commune d'Esnandes.

Didier GESLIN

Absolument. A la CdA c'est ce qu'on fait un peu.

Anne FREHEL

Donc, on mettra le départ de Madame CANAUD, on va changer la date et après tout le reste...

Didier GESLIN

On mettra si c'est inaudible. On va le réécouter une dernière fois avant, mais... Il y a des propos qui sont très compliqués à comprendre.

Anne FREHEL

Je ne vois que deux points. Est-ce que vous en avez d'autres ?

Alain BOUVET

Non. Ce n'est pas la question. En préambule, vous avez dit « Il manque des choses ». Et vous n'aviez pas pensé au départ de Madame CANAUD, ce qui veut dire qu'il y a des choses différentes du départ de Madame CANAUD.

Didier GESLIN

On le reporte. On va réécouter de façon attentive. On va passer à la Délibération 01/04.

Ce que je vous propose, c'est de... Lors de la Délibération de 01/04 à 04/04 je suis obligé de sortir et de ne pas prendre part aux débats. C'est une obligation, donc Rémi DESPLANTES va prendre la présidence du Conseil Municipal, et à l'issue je reprendrai ma place. Je laisse Rémi pour les Délibérations 01 à 04.

2018 – 01/04 – Compte Administratif 2017 – Budget principal de la Commune

Rapporteur : Rémi Desplantes

Rémi DESPLANTES

Bonsoir tout le monde. La première Délibération c'est les comptes administratifs 2017 du Budget Principal de la commune. Il y a un tableau synthétique, et après je vous présente le budget plus en détail.

Section de fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Opérations sur l'exercice 2017	1 281 070,86 €	1 413 618,58 €	
Résultats 2016 reportés en 2017		138 448,00 €	
Résultats à affecter	1 281 070,86 €	1 552 066,58 €	270 995,72 €

Section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Opérations sur l'exercice 2017	231 430,77 €	160 897,71 €	
Résultats 2016 reportés en 2017	47 721,07 €		
Résultats à reporter	279 151,84 €	160 897,71 €	- 118 254,13 €

Restes à réaliser en investissement :

- dépenses = 0 €
- recettes = 0 €

Je vais vous présenter plus en détail le Compte Administratif de la mairie, dans un premier temps sur le fonctionnement.

Première partie : Dépenses de Fonctionnement

Charges à caractère général

Je vais comparer par rapport au Compte Administratif de 2016. Ça, c'est ce qu'on avait prévu en 2017. Vous voyez à la première lecture qu'en 2017 le CA est de 377 016 €, face à 432 250 €. Il y a donc une baisse de charges de 12,7% par rapport à 2016.

Cette baisse est à pondérer d'une chose : Il manque à ces charges deux factures de la restauration scolaire de 12 000 €. Si je les intérais dedans, on aurait une baisse de charges d'à peu près 10%.

Compte 6042

C'est ce que vous allez retrouver ici, effectivement dans le CA 2017 les prestations de services qui sont le restaurant scolaire : Là il manque les 2 factures de 12 000 €. C'est ce qui explique la différence qu'il y a entre 2017 et 2016.

Compte 60611 « Eau et assainissement » : *Il n'y a que 4 593 € de dépenses d'eau, ce qui est complètement irréaliste. Effectivement il y a une facture de 11 000 € qui est imputée dans un mauvais compte. Elle est imputée dans le compte 606320 qu'on va retrouver un peu plus bas. Théoriquement la dépense d'eau de cette année aurait dû être de 15 500 € si les affectations avaient été bien faites.*

Compte 60612 « Electricité » : *Pas tout à fait 70 000 € face à 85 000 €. La baisse est due à l'impact de l'extinction de l'éclairage public sur Esnandes. Ça c'est une année pleine, puisqu'on l'a éteint en mai 2016 ou juin 2016. Donc on a un impact complet sur une année.*

Compte 60621 « Combustibles » : *C'est similaire. On voit qu'on a une baisse par rapport aux autres années 2014 2015. C'est le fioul que l'on met dans la chaudière de la piscine municipale. Du fait il n'y a plus d'activité de la piscine municipale, il reste les vestiaires de foot, c'est donc ce qui explique la baisse conséquente des combustibles depuis deux ans.*

Compte 60632 : *C'est effectivement ici une imputation de la facture d'eau de 11 000 €. Le compte devrait sinon être à 9 000 €.*

Je ne vous détaille pas tous les comptes. Je vous détaille les comptes significatifs.

Compte 6064 « Fournitures administratives » : *Il y a une augmentation, parce qu'on a réintégré dans ce compte le coût des copies. Avant, il était dans le compte 60224, dans ce premier compte qui est là. Ça nous a paru plus naturel de le remettre ici.*

Compte 611 « Contrats de prestations et de services » : *En 2016 il y avait eu une augmentation qui était due à deux facteurs. Il y a eu un contrat de prestations pour le renouvellement du marché des assurances, et il y a le coût de la migration de la messagerie de l'ancien système Liber Access vers Gédéon. Donc il y a un coût de transfert de toutes les boîtes aux lettres.*

Compte 6135 « Locations mobilières » : *C'est tout ce qui est location des photocopieurs sur le parc de la mairie, locations de bennes, de nacelles pour l'installation des décorations de Noël, etc.*

Compte 61521 « Terrains » : *En fait c'est tout l'entretien des espaces verts. L'augmentation est due à des factures qui n'ont pas été comptabilisées en 2016, mais qui sont reportées sur le budget 2017. C'est ce qui explique cette différence.*

Compte 615221 « Entretien des bâtiments publics ».

Compte 615232 « Réseaux » : C'est le marché qu'on a avec Oriane pour l'entretien du réseau pluvial.

Compte 61551 « Matériel roulant » : Il y a une augmentation due aux doubles réparations qu'il y a eu sur la machine à tondre qui s'appelle le Shibaura.

[Une sonnerie retentit]

Rémi DESPLANTES

C'est quoi ? Il n'y a pas d'alarme ici. C'est le téléphone.

Compte 61558 : C'est un compte où on met les réparations et interventions diverses, par exemple les Tivoli de la commune, le mur de clôture du cimetière.

Compte 6156 « Maintenance » : Ce sont tous les contrats de maintenance qu'a la commune, à savoir la téléphonie, le chauffage, l'informatique.

Compte 6168 : Les autres années il était ici. Il a été passé en 6168. C'est tout ce qui est « Primes d'assurance », donc les contrats d'assurance. Suite à la renégociation du marché en 2016, il y a une baisse impactée en 2017. C'est tout ce qui est assurances voitures, dommages aux biens, etc.

Compte 6225 : C'est le compte pour le régisseur, donc c'est la Trésorerie principale.

Compte 6226 : C'est le compte des honoraires d'avocats. C'est donc un compte assez conséquent.

Compte 6228 : C'est le reversement au gérant précaire du camping pour les locations au gîte. Avant c'était dans le Budget du camping. Depuis 2016, c'est rattaché au Budget Principal.

Compte 6232 « Fêtes et cérémonies » : En gros c'est la fête du mois d'août faite par la commune. Sachant – je le rappelle – que l'année dernière il y avait 1 500 € de subvention versée par la CdA, et 500 € du Département, qu'on va retrouver dans les recettes.

Compte 6247 « Transports collectifs » : L'école maternelle ayant fait plus de sorties sur l'année 2017, forcément le compte a augmenté.

Anne FREHEL

Et la dotation.

Rémi DESPLANTES

Et la dotation. Merci Anne.

Compte 6288 « Autres services extérieurs » : C'est tout ce qui est formations essentiellement. Il y a une augmentation due au coût de formation pour un des agents : Formation dans le cadre de la démarche des risques professionnels.

Après, « Taxes foncières » ça ne bouge pas.

Charges de personnel et frais assimilés

Au premier abord, effectivement vous avez une baisse de charges de personnel de 8%. Il faut aussi tenir compte des recettes d'atténuation de charges pour le personnel : soit les arrêts maladie, soit les CAUE (contrats aidés). Si on additionne les charges de personnels et qu'on déduit les recettes qu'on a reçues, il y a une baisse de charges de 8% par rapport à 2016. Cela s'explique essentiellement par l'arrêt maladie de deux personnes.

Compte 6218 « Autre personnel extérieur » : Vous voyez qu'il y a une différence entre 2017 et 2016. Elle est essentiellement due au départ de notre comptable Angélique INGRAND au mois d'août. Pour pallier le temps entre son départ et le temps d'arrivée de Lovaina, nous avons recruté une personne le temps de l'intérim entre les deux.

Compte 6331 : Ce sont des cotisations URSSAF. Tout ça ce sont des charges de personnel.

Atténuation de produits

Depuis quelques années, on rembourse un trop perçu par le fond de péréquation. Là cette année, le trop-perçu était de 4 920 €.

Autres charges de gestion courante

En première lecture, effectivement il y a une augmentation subséquente, entre 185 000 € et 178 000 €. C'est dû à la double inscription des 21 000 € de la subvention d'Esnandis. Elle est dedans. Sans ce double versement/inscription, le montant serait de 164 749 €, qu'il faudrait comparer aux 178 621 € de l'année 2016.

Compte 6531 : C'est l'indemnité des Elus, le RIVSEP, etc.

Compte 65548 « Autres contributions » : C'est essentiellement dû à la contribution au SIVU.

Compte 65574 « Subventions aux associations » : Dans cette ligne est donc inscrite deux fois la subvention d'Esnandis de 21 000 €, ce qui fait que ça augmente les charges du dessus. Sans ça, la subvention aux associations est de 32 788 €, à comparer aux 32 736 € de 2016.

Charges financières

C'est essentiellement les emprunts : les montants des intérêts des emprunts. 82 000 €.

Charges exceptionnelles

Dans ces charges, il y a un paiement qui apparaît ici suite à un procès que la commune a partiellement perdu. La personne a donc été dédommagée.

Deuxième partie : Recettes de Fonctionnement

Atténuation de charges

C'est ce que je vous disais tout à l'heure : Quand on compare la masse salariale, il est important de prendre d'un côté les dépenses, et d'additionner aux dépenses les recettes qui vous donnent la masse salariale exacte sur l'année. Donc là effectivement, on voit que les remboursements sur les rémunérations du personnel ont augmenté, du fait essentiellement de l'absence maladie de deux personnes.

Produits des services

Baisse de 4% entre 2017 et 2016, qui est due à la ligne 7067 « Restauration scolaire ».

Impôts et taxes

872 000 € en 2017, pour 870 000 € en 2016. Je vous laisse les montants : Taxe foncière et habitation d'un côté il y a 762 000 € et il y avait 760 000 €. C'est quasiment identique.

Dotations – Subventions et participations

Il n'y a que 347 000 € par rapport à 360 000 € de 2016. C'est dû essentiellement, sur le compte 7478 « Autres organismes », au fait qu'il manque la recette du SIVU d'un montant de 31 000 €, qui nous sera affectée en 2018. C'est ce qui explique les différences de chiffres.

Autres produits de gestion courante

Compte 752 « Revenus des immeubles » : C'est tout ce qui est loyers du garage, du gîte maintenant (puisque'il est depuis deux ans dans le Budget de la commune), la location des salles, bureau de poste.

Produits exceptionnels

Compte 7788 « Autres Produits exceptionnels » : Il y a des remboursements d'assurance, et il y a les 21 000 € d'Esmandis qu'on retrouve. On l'avait vu en dépenses, et on le retrouve en recettes.

Je finis sur l'Investissement, et après s'il y a besoin d'éclaircissements j'ai des Grands Livres à côté.

Troisième partie : Dépenses d'InvestissementEmprunts

Compte 1641 « Emprunts » : On retrouve sur ce compte l'emprunt. 158 000 € pour 162 000 € en 2016.

Compte 168758 : Ici en fait, c'est les emprunts du SDEER.

Subventions d'équipements versées

Compte 204133 : Dans ce compte-là, c'est la participation communale aux frais d'étude de la contre-digue au PAPI Nord pour 7 500 € en 2017.

Immobilisations corporelles

J'ai détaillé tous les comptes.

Compte 21312 « Bâtiments scolaires » : On est dans les dépenses. Ce sont des travaux que l'on a faits à l'école maternelle. Ce sont une réfection de toiture et la réalisation d'une dalle en béton pour l'abri à vélo. Pour 3 721 €.

Compte 21318 « Autres bâtiments publics » : C'est l'ADAP. On a dépensé 24 539,78 € de travaux ADAP pour 2017, alors qu'on avait budgété, quand l'APAVE avait fait son diagnostic il y a deux ans, 35 000 €. Donc on a réduit la facture de 35 000 € à 24 000 €.

Compte 2151 « Réseaux de voirie » : On a « 0 » dans le compte administratif. On avait prévu les 51 116 € qui correspondent aux travaux d'aménagement du début de l'avenue de la République. C'est une facture qu'on devrait recevoir en 2018 donc paiement et inscription au budget 2018.

Compte 2152 « Installations de voirie » : Pour 4 659 €. C'est essentiellement dû à l'enlèvement de conteneurs enterrés.

Compte 21531 « Réseaux d'adduction d'eau » : C'est essentiellement dû à la réfection de l'alimentation en eau. Il y a eu une fuite en eau potable devant la salle Jean Audineau.

Compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » : Ici pour 4 000 € il y a eu deux achats. Il y a eu un vidéoprojecteur pour l'école élémentaire, et il y a eu le remplacement du serveur de la commune.

Compte 2184 « Mobilier » : Vous allez trouver ici des radiateurs et des projecteurs acquis.

Compte 2188 « Autres immobilisations » : Ce sont des équipements au restaurant. Un aspirateur et un mixeur.

Quatrième partie : Recettes d'InvestissementDotations, fonds divers

Compte 10222 « FCTVA » : Le FCTVA est de « 0 ». Les 15 000 € attendus sur l'exercice 2016 sont reportés pour 2018. Ils figurent donc au budget de 2018.

Compte 10223 « TLE » : La Taxe Locale d'Équipement est invariante de 50 000 €.

Compte « Excédent de fonctionnement » : L'excédent de fonctionnement reporté est de 110 000 €.

Je pense que vous avez tous eu les tableaux sur le CA ?

Alain BOUVET

Ah non.

Rémi DESPLANTES

Vous n'avez pas eu ça ?

Alain BOUVET

Non.

Rémi DESPLANTES

Ah. Pardon. Je ne les ai pas mis dans les convocations ?

Alain BOUVET

Non.

Michel ROUGIER

Dans nos chemises on a des feuilles qui apparemment récapitulent un peu ce qui est sur la ligne...

Alain BOUVET

On n'a pas eu le détail.

Michel ROUGIER

Moi je trouve étonnant que des gens comme Api aient deux factures à la traine.

Anne FREHEL

Concernant Api, en ce moment il y a un peu de flottement.

Michel ROUGIER

Et des recettes du SIVU ? Il y a quand même de l'argent, aussi.

Anne FREHEL

Le PEL arrivant à son terme, c'est contractuel. Comme il arrive à son terme, il est bien expliqué que la prestation de services n'est versée que cette année. Nous avons fait une évaluation du PEL, avec la CAF et les institutions. Ils ont été satisfaits, et ils nous donc ont versé cette prestation de service, pas en début d'année mais en fin d'année, le 15 décembre 2017, mais c'était trop tard pour que nous délibérons. On n'allait pas faire un conseil syndical entre les Fêtes. Voilà donc la situation. Donc la PSJ de 2017 est de 32 548 €. A l'avant-dernier Conseil syndical nous en avons délibéré, début février. C'est parce que c'est le terme du PEL.

Yann JUIN

On ne va pas avoir un décalage pour l'année prochaine ?

Anne FREHEL

Non.

Yann JUIN

Parce que ce sont généralement les pratiques de la CAF. Quand on arrive à reculer sur une fin d'année, ça entraîne un décalage sur l'année d'après. Et après on perd une année.

Anne FREHEL

Ce n'est pas ce qui est prévu.

Yann JUIN

Evidemment ce n'est pas ce qui est prévu, mais c'est souvent comme ça que ça se passe. On s'est battus suffisamment d'années, justement pour éviter ce décalage et faire voter les choses avant le 31 décembre.

Anne FREHEL

Là, le prétexte c'était la fin du contrat.

Yann JUIN

Donc là vous nous avez donné des éléments détaillés. C'est effectivement intéressant, mais pouvez-vous nous en dire un petit peu plus sur le résultat du solde ?

Rémi DESPLANTES

Sur le fonctionnement ?

Yann JUIN

Oui, sur le solde de fonctionnement, parce que c'est ce qui va déterminer tout le reste.

Rémi DESPLANTES

1 280 000 € au niveau des dépenses, et 1 552 000 € au niveau des recettes.

Yann JUIN

Et donc si on tient compte du déficit d'investissement, ça veut dire que l'excédent maintenu en fonctionnement va encore diminuer pour la 4^e ou 5^e année consécutive. C'est-à-dire que la marge est en train de s'atténuer de plus en plus. C'est-à-dire que ce qu'on avait montré sur les derniers exercices, ça arrive en réalité. Si j'en crois ce qui a été annoncé en Commission des Finances, c'est-à-dire qu'on arrive à une CAF nette négative. N'est-ce pas ?

Rémi DESPLANTES

Oui.

Yann JUIN

Vous me le confirmez ?

Rémi DESPLANTES

Oui. Je confirme.

Yann JUIN

Donc ça veut dire que la situation financière de la commune rentre dans le rouge, quand la CAF nette devient négative. Alors après, il faudra voir sur plusieurs exercices. On est bien d'accord. Mais à partir de cet exercice, on rentre dans le rouge. Oui ou non ?

Rémi DESPLANTES

C'est trop « blanc ou noir ». Il y a du gris entre les deux.

Yann JUIN

D'habitude vous disiez qu'un ratio c'est une vérité. Vous disiez à l'époque que tel ratio voulait dire qu'il y avait une situation catastrophique. Un ratio qui, lui, est parlant, c'est la CAF nette. Parce que je pourrais parler des ratios sur les dépenses de personnel. Effectivement ce ne serait pas probant, puisqu'aujourd'hui si on prend le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses globales on doit être à 52 ou 53%. Je n'ai pas fait le calcul exact, mais on est à plus de 50% des dépenses de personnel sur le fonctionnement, ce qui est aussi une situation qui est difficile pour les communes. Alors qu'antérieurement on était entre 44 et 46%. Si on utilise le ratio brut, effectivement on dit « Ouh-là, attention on va dans le rouge ». Donc la réalité il faut l'étudier différemment. On va y revenir sur le personnel. Mais voilà. Il y a des ratios qui ne sont effectivement pas parlants. Ceux que vous utilisiez généralement, on a eu l'occasion de le démontrer, n'étaient pas probants s'il n'y avait pas une analyse derrière la CAF nette. Donc là on est dans une situation qui est extrêmement délicate à gérer pour la commune. On va le voir par rapport à l'investissement, derrière, ce que ça veut dire. Donc sur le fonctionnement : vous avez beaucoup parlé d'économies. L'essentiel de cette économie – on l'a vu – s'est faite sur les dépenses de personnel.

Rémi DESPLANTES

Non. Les charges à caractère général.

Yann JUIN

Sur les charges à caractère général, vous nous dites qu'au final il y a deux fois 12 000 € à rajouter...

Rémi DESPLANTES

Oui, mais ça fait 10% de moins.

Yann JUIN

Si on veut être dans la réalité, 2 x 12 000 € si on les ajoute ça fait 24 000 € plus 377 000 €... Allez, on arrive quasiment à 400 000 €, donc ça veut dire que là on a économisé 60 000 €. Bon.

Rémi DESPLANTES

C'est déjà ça.

Yann JUIN

C'est bien.

Rémi DESPLANTES

Merci.

Yann JUIN

Par rapport au budget voté. Mais le gros, c'est bien le personnel ?

Rémi DESPLANTES

Si la masse salariale représente plus de 50%, forcément...

Yann JUIN

Donc ça veut dire que sur la masse salariale vous n'avez pas fait les dépenses qui étaient prévues. Ce qui est intéressant de savoir, et pour les élus, et pour les habitants, c'est « Pour quel motif ces dépenses n'ont pas été réalisées ? ». Si on regarde, il y a à peu près 30 000 € sur le personnel titulaire, donc pour quelles raisons a-t-on des économies sur le personnel titulaire ? Parce que ça c'est encadré, on sait où on va. Voilà. Mais après, il y a quand même beaucoup d'économies qui sont faites sur les emplois d'insertion, sur les emplois d'avenir, sur le personnel non titulaire. Il y a quand même le gros de la masse. Donc ça veut dire que ce sont des emplois qui avaient été provisionnés, puisque c'est quand même du détail. On n'est pas sur une masse indéterminée d'emplois. On était sur des projets. Enfin, j'imagine que quand vous aviez bâti le projet vous aviez réfléchi à quel type d'emploi vous aviez besoin pour mettre ces chiffres en face. Là, ce qui se traduit dans ce compte administratif, c'est que ces emplois n'ont pas été pourvus.

Rémi DESPLANTES

Oui. Tout à fait. Effectivement, il y a eu des départs.

Yann JUIN

Donc ça veut dire que ce sont des missions qui n'ont pas été remplies.

Rémi DESPLANTES

Pas forcément.

Yann JUIN

C'est une question.

Rémi DESPLANTES

On va prendre un cas typique. Effectivement jusqu'en 2016 il y avait une personne à l'accueil, en contrat d'avenir qui n'a pas été renouvelé. Aujourd'hui il y a eu un redéploiement du personnel, donc... On peut citer des noms. Il y a Sandrine et Angélique qui faisaient 50% de leur temps à l'accueil. Donc le service n'est pas parti. Il y a toujours quelqu'un à l'accueil.

Yann JUIN

Oui d'accord, mais ça veut dire que si elles ont pu consacrer 50 % de leur temps à l'accueil sur l'année 2017, ça veut dire qu'elles l'employaient ailleurs avant, et que cet « ailleurs », soit ne se justifiait plus... Il y a peut-être des missions qui ont disparu. J'ai bien découvert en Commission qu'il y avait eu un changement de comptable au mois de novembre 2017. Personne n'avait pris la peine de me dire que l'agent était parti. Mais bon, ça on l'a déjà suffisamment évoqué. Donc voilà il y a peut-être eu un redéploiement des missions. C'est juste ce qu'on cherche à comprendre. Pourquoi sur un budget prévisionnel de 735 380 € on n'a que 627 000 € de réalisé ? C'est la question, sachant qu'en plus on a 70 000 € de remboursements. Ça, c'est sur du personnel ou titulaire ou contractuel qui passe par le biais de l'assurance, qui a été absent et qui donc – théoriquement – a été remplacé. Ça veut dire que c'est quand même considérable, « l'économie » qui est faite sur ce poste-là. C'est ce qu'on cherche à comprendre : d'où vient cette économie ? Est-ce que ce sont effectivement des services qui sont supprimés ? Est-ce que c'étaient des prévisions qui avaient été faites un petit peu de manière aléatoire ? C'est la question.

Rémi DESPLANTES

Sur le personnel, j'ai fait un tableau de 2013 à 2017. Je reprends les dépenses en termes de masse salariale et les recettes exceptionnelles, et je fais la différence des deux sommes. J'arrondis. Pour 2017 vous trouvez 550 000 € de vraie masse salariale. Sur 2016 on est à 600 000 €. Effectivement, il y a 50 000 € d'écart. En 2015 on tombe à 639 000 €, en 2014 624 000 €, et en 2013 600 000 €. Oui, il y a des fluctuations. Le personnel qu'on a « en moins », c'est 1/ une personne à l'accueil en 2016, 2/ le contrat d'apprenti qui s'est arrêté en 2017, 3/ ...

Yann JUIN

En novembre 2017 ? Donc ça fait très peu sur l'année.

Rémi DESPLANTES

Oui, mais ça plus ça plus ça..., et un CAUE aux espaces verts.

Yann JUIN

Oui, mais on est loin des 110 000 €.

Rémi DESPLANTES

Il y a quand même aussi beaucoup d'atténuations de charges. Monsieur JUIN, la différence sur la masse salariale qu'il y a entre 2016 et 2017 est de 50 000 €. Pas plus.

Yann JUIN

Non, mais par rapport au budget prévisionnel ?

Rémi DESPLANTES

Le budget prévisionnel... Ah ? Par rapport à cela ? D'accord.

Yann JUIN

C'est ça la question. Ça fait quand même un très gros écart, donc apparemment il n'y a pas d'explication. D'accord.

Voilà. La faiblesse de l'excédent fait que la CAF nette est négative, et il y a donc des dépenses de personnel et des économies, dont on ne sait pas trop comment elles ont été faites. Il y avait une recette exceptionnelle... Vous l'aviez peut-être expliquée tout à l'heure, mais ça m'a échappé.

Rémi DESPLANTES

Laquelle ?

Yann JUIN

De 28 058 €, au compte 7788 « Produits exceptionnels ». Peut-être que vous l'avez dit, mais...

Rémi DESPLANTES

Ce sont des remboursements d'assurance, et les 21 000 € de la subvention d'Esnandis.

Yann JUIN

Il y a le remboursement, et après le reste c'est ?

Rémi DESPLANTES

Des remboursements d'assurance, et la subvention d'Esnandis.

Yann JUIN

D'accord. Ok.

Sur l'investissement maintenant. Je vous l'ai dit, on a une CAF nette qui est négative, et en même temps on a un niveau d'investissement... Vous nous avez donné le détail des dotations, pouvez-vous nous donner le chiffre de l'investissement réel ? C'est-à-dire ce qui a été réellement réalisé sur l'exercice 2017 ?

Rémi DESPLANTES

46 017 €.

Yann JUIN

Donc ça veut dire que la commune a investi pour entretenir, renouveler et moderniser son patrimoine, 46 000 €.

Rémi DESPLANTES

Oui.

Yann JUIN

On va dire 62 000 € si on compte la participation pour le PAPI. Je pense que c'est important que les Esnandais qui sont présents là entendent ce chiffre. C'est-à-dire que pour entretenir, maintenir et développer le patrimoine de la commune, en 2017 c'est 62 000 €. C'est dramatique, et on arrive malgré ça à avoir 118 000 € de déficit d'investissement, et une CAF nette qui devient négative. Voilà. Le cumul de tout ça nous fait dire qu'effectivement la situation est catastrophique.

Rémi DESPLANTES

Forcément, on a moins de recettes.

Yann JUIN

Oui, forcément on a moins de recettes. Reprenez les projets qui avaient été déposés en 2014. Reprenez ce que les uns et les autres avaient dit, et vous verrez. Vous aurez l'explication.

Rémi DESPLANTES

J'aimerais bien revenir avec le montant de la dotation forfaitaire de l'Etat en 2013 : 387 000 € on se traîne] à 226 000 €. En cumulé on est à 450 000 €. C'est facile si aujourd'hui on a 450 000 € qui arrivent dans la commune d'Esnandes, on va vous en sortir, des projets. Ce n'est pas compliqué.

Yann JUIN

Alors attendez, parce que...

Rémi DESPLANTES

Il ne faut pas penser qu'on n'est que des « neuneu ». On a un peu d'idées.

Yann JUIN

On l'avait déjà expliqué. Il y avait des changements de lignes, déjà, donc il y a des choses qui ont changé de ligne. Le cumul n'est pas tout à fait celui-ci. On va prendre la différence : On enlève la différence des deux dotations. Mettons même, sans tenir compte des autres. Ça rajoute combien ?

Rémi DESPLANTES

Si j'ai 450 000 € de plus dans le budget... En cumulé.

Yann JUIN

Attendez...

Rémi DESPLANTES

Comment ça ? Si vous mettez cette somme ici, 387 000 € chaque année, vous arrivez à un delta de 400 000 €.

Yann JUIN

Oui. Regardez, il y en a d'autres qui ont évolué aussi. Dans un sens et dans l'autre.

Rémi DESPLANTES

Ok. On va arrondir. 300 000 €.

Yann JUIN

Ça fait 100 000 d'écart.

Rémi DESPLANTES

Non. Ça fait plus que ça. Bientôt vous allez nous dire que les dotations de l'Etat ont baissé de 5 000 €.

Yann JUIN

Mettons. On ne tient pas compte des autres dotations. Ça fait 160 000 € d'écart.

Rémi DESPLANTES

C'est énorme, 160 000 €.

Yann JUIN

Oui, donc ça veut dire qu'on arrive à 200 000 € d'investissement. Ce qui fait qu'on est toujours dans une situation exceptionnellement catastrophique de la baisse du niveau d'investissement des communes.

Jocelyne MARIE

On a 14 000 € de plus d'intérêts de retard, je vois.

Yann JUIN

Oui. Et regardez le montant de l'investissement de cette année-là. Pour 15 000 € d'écart, regardez la différence. Pour 15 000 € de dépenses en plus, regardez l'évolution du patrimoine de la commune. Regardez l'ensemble.

Rémi DESPLANTES

Conclusion, il faut qu'on emprunte massivement, du coup, alors ?

Yann JUIN

Je ne sais pas. Vous allez sans doute nous l'expliquer pour le budget. Parce que là vous êtes en train de vous défendre pour nous dire ce que vous allez faire exactement sur ce budget, donc vous êtes mal parti pour vous rattraper sur le budget.

Donc voilà. La situation est effectivement devenue catastrophique. Pour voir comment nous l'envisageons effectivement, reportez-vous au projet de 2014, et vous verrez. Vous verrez que tout ce que vous êtes en train de pleurer là, nous on l'avait anticipé dans nos propositions. Là, on y est. On y arrive. Donc sur l'investissement voilà la réalité : 42 000 € plus 16 000 € de PAPI.

Vous nous avez dit que le retour de FCTVA était reporté...

Rémi DESPLANTES

A 2018.

Yann JUIN

En 2018. Pour quelle raison ?

Rémi DESPLANTES

Parce qu'il n'a pas été fait en temps et en heure.

Yann JUIN

Il n'a pas été fait, c'est-à-dire ?

Alain BOUVET

Qu'est-ce qui n'a pas été fait ?

Rémi DESPLANTES

Le FCTVA. La déclaration n'a pas été faite.

Yann JUIN

D'accord, donc ce sont les services municipaux. C'est une question.

Rémi DESPLANTES

A votre avis ? Ce n'est pas moi qui ne l'ai pas reporté. Oui, malheureusement.

Yann JUIN

On n'a pas fait la démarche en temps et en heure. D'accord.

Anne CANAUD

Monsieur GESLIN l'a dit à la Commission.

Yann JUIN

Je l'avais entendu pour des factures qui n'ont pas été mandatées, mais ça je ne l'avais pas entendu.

La participation pour l'avenue de la République, vous dites qu'elle va intervenir en 2018, alors pourquoi n'est-elle pas en reste à réaliser ?

Rémi DESPLANTES

Parce qu'on n'a pas reçu de facture.

Yann JUIN

Mais la facture vous l'auriez eu payée.

Rémi DESPLANTES

Mais on ne l'a pas.

Yann JUIN

Le principe d'un « reste à réaliser », c'est justement de pouvoir payer une facture qu'on n'a pas : C'est une dépense certaine qui a été réalisée. On l'a engagée sur l'exercice, et donc on sait qu'elle sera faite sur l'exercice. Théoriquement, elle aurait dû s'ajouter dans le tableau.

Rémi DESPLANTES

On ne l'a pas mise.

Yann JUIN

Ça n'aurait pas simplifié votre compte. Je veux bien l'admettre.

Rémi DESPLANTES

Merci.

Yann JUIN

Je suis bien d'accord que ça n'aurait pas facilité les choses, mais théoriquement le Trésorier, et le Préfet encore plus, pourraient tiquer sur le fait que vous avez une dépense certaine avec des travaux qui ont été réalisés, avec une convention qui a été signée pour un montant qui a été validé. À partir de là, théoriquement vous auriez dû faire voter un reste à réaliser.

Un intervenant

La somme, c'est...

Rémi DESPLANTES

51 000 €.

Alain BOUVET

C'est un montant en plus. Le B-A BA d'un budget, c'est d'anticiper et de mettre des restes à réaliser, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Ça, vous auriez dû le mettre...

Rémi DESPLANTES

Il est sur le budget 2018. Je sais ce que vous allez me dire. Ok. Moi, ça me paraît plus naturel de le mettre sur le budget 2018. Après, ok.

Yann JUIN

Oui. Il est forcément sur le budget 2018... Mais en reste à réaliser dans le compte 2017. Je ne suis pas comptable. Je connais juste un petit peu le fonctionnement de la comptabilité publique puisque c'est ce qui nous intéresse. Que je sache faire de la comptabilité privée n'intéresse personne, puisque ça n'a rien à voir.

Rémi DESPLANTES

C'est bien dommage.

Yann JUIN

Non, mais ça n'a rien à voir.

Rémi DESPLANTES

Oui. C'est bien dommage que ça n'ait rien à voir avec la vraie vie.

Yann JUIN

Après le problème c'est qu'il y a des gens qui croient avoir des compétences en gestion privée, et qui tentent de l'appliquer à la gestion publique. Et ça tourne à la catastrophe. Je ne donne pas d'exemple. On en connaît tous. Donc là en l'occurrence, la base c'est effectivement les amortissements, on en a parlé, ils n'ont pas pu être mis en place, et c'est la problématique des « reste à réaliser » pour la sincérité des comptes. Voilà pour les observations que j'avais, qui sont peu nombreuses mais pas sans conséquences me semble-t-il sur ces comptes, parce que j'imagine que les comptes de gestion sont identiques.

Rémi DESPLANTES

Oui.

Yann JUIN

Donc la sincérité du parallélisme existe. Après, sur la sincérité du compte lui-même en est d'accord pour dire qu'il y a quand même un petit problème sur les restes à réaliser. Au moins.

Rémi DESPLANTES

Merci de vos interventions. Je propose que l'on vote les comptes administratifs 2017.

Yann JUIN

Nous on est venus voter la sincérité du compte. Si vous nous dites que le comptable de la commune n'a pas de doute... Après, politiquement vous avez bien entendu qu'on n'est pas du tout d'accord avec ce qui a été fait. Je pense que notre exposé a été assez clair en la matière.

Rémi DESPLANTES

Il n'y a aucun souci. J'en déduis que vous votez contre, ou que vous vous abstenez ?

Michel ROUGIER

On va s'abstenir.

Yann JUIN

Très sincèrement, s'il n'y avait pas cette notion de restes à réaliser qui nous pose un problème en termes juridiques, évidemment j'aurais voté pour, puisqu'ils sont concordants avec la comptabilité de la TP. En l'occurrence, ça nous pose un souci.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, adoptent (13 voix pour / 4 abstentions), le compte Administratif 2017 du Budget principal de la Commune.

2018 – 02/04 – Compte Administratif 2017 – Budget annexe de la Zone Commerciale

Rapporteur : Rémi Desplantes

Section de fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Opérations sur l'exercice 2017	270,46 €	27 407,82 €	
Résultats 2016 reportés en 2017		48 446,57 €	
Résultats à affecter	270,46 €	75 854,39 €	75 583,93 €

Section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Opérations sur l'exercice 2017	4 765,00 €	50 540,00 €	
Résultats 2016 reportés en 2017		26 368,76 €	
Résultats à reporter	4 765,00 €	76 908,76 €	72 143,76 €

Je vais vous le détailler.

Fonctionnement / Dépenses

Vérification des installations électriques, c'est tout ce qu'on a dépensé en fonctionnement sur le budget de la Zone commerciale.

Fonctionnement / Recettes

Il n'y a aucun impôt et taxe facturé en 2017. C'est reporté en 2018 pour la même raison que pour le FCTVA : C'est que ça n'a pas été fait en temps et en heure.

Je vais quand même préciser que c'est le quatorzième mois qu'on n'a pas de DGS, quand même. On manque un peu de support au sein de la commune. Il y a eu le départ d'Angélique INGRAND...

Alain BOUVET

Non, mais... En votre qualité de Maire Adjoint chargé notamment des finances, il vous appartient de vérifier à ce que les demandes de subvention, les titres de recettes, les dossiers soient complétés et envoyés. Vous avez quand même à gérer le budget de la commune. Ce n'est pas votre portemonnaie personnel que vous gérez-là.

Rémi DESPLANTES

C'est bien dommage.

Alain BOUVET

Donc il vous appartient de faire en sorte que... Et si effectivement il manquait un agent, vous pouvez très bien compléter le dossier par exemple du FCTVA.

Rémi DESPLANTES

Non.

Alain BOUVET

Mais tout à fait. Enfin, quand même. Alors vous préférez...

Rémi DESPLANTES

Ce n'est pas que je préfère, Monsieur BOUVET. Je vais aussi dire qu'à côté j'ai quand même une vie professionnelle. Je passe quand même suffisamment de temps sur la mairie...

Alain BOUVET

Dans ces cas-là...

Rémi DESPLANTES

Si maintenant il s'agit de contrôler tout le boulot des agents, ce n'est pas compliqué... Vous imaginez le travail de titan que c'est ?

Alain BOUVET

Vous savez qu'il y a des dépenses importantes...

Yann JUIN

Notamment quand on ignore ce qu'est le travail d'une commune.

Rémi DESPLANTES

A votre époque vous aviez des ressources humaines.

Alain BOUVET

Notamment le dossier du FCTVA. Vous savez, au point de vue technique... Attendez. Vous pouviez le faire en tant qu'élu, quand même. Ecoutez. Il n'y a pas d'investissement. Il n'y a rien du tout. Vous dites que vous passez beaucoup de temps à la commune, mais que faites-vous ?

Rémi DESPLANTES

Rien. Je ne fais strictement rien. Je continue.

Yann JUIN

Vous parlez de personnel. C'est quand même important ce que vous dites : C'est la faute de l'absence de DGS. On a bien entendu. Il y a une certaine rumeur qui voudrait excuser toutes vos fautes depuis quatre ans sur le fait qu'il n'y a pas de DGS. Bon.

Rémi DESPLANTES

Non. Je n'irai pas sur ce terrain, Monsieur JUIN.

Ludivine DENFERT

Il ne me semble pas qu'il ait tenu ce propos. Il n'a pas dit ça. Il n'a dit que « là, pour ce cas précis ». Il n'a pas dit « depuis quatre ans ».

Alain BOUVET

Depuis x Conseils municipaux, à chaque fois qu'il y a un truc qui ne va pas c'est la faute des employés.

Rémi DESPLANTES

Bien sûr.

Yann JUIN

Ça pour le coup, c'est de la mission de la comptable.

Rémi DESPLANTES

Et quand vous n'avez pas de comptable, vous faites comment ?

Yann JUIN

C'est quand même – me semble-t-il – vous qui avez décidé de supprimer le poste de responsable du service technique qui...

Ludivine DENFERT

On ne parle pas de ça.

Yann JUIN

Moi je vous parle de ça, parce que pour le responsable du service technique de catégorie A, le montage de dossiers financiers ça fait partie des choses qu'il peut faire. Donc même en l'absence de DGS, il était capable de faire ça.

Rémi DESPLANTES

Il était catégorie B. Ce n'était pas un catégorie A.

Yann JUIN

Vous regarderez la réalité de son statut. Vous verrez bien.

Rémi DESPLANTES

Vous êtes hors sujet, Monsieur JUIN.

Yann JUIN

De toute façon, même en catégorie B, il est tout à fait capable. La preuve, Monsieur GLORIA fait un certain nombre de choses en matière financière. Notamment au SIVU il faisait des choses bien plus compliquées en matière d'équilibre que ce que vous lui demandez maintenant. Il y avait des possibilités. Vous avez désorganisé les services. Maintenant, vous ne pouvez pas vous en plaindre. Ce n'est pas possible.

Rémi DESPLANTES

C'est vrai. Vous avez tout à fait raison. Nous sommes les vilains canards. On a tout désorganisé, et coulé le budget de la commune. On est arrivés dans une situation qui était géniale.

Yann JUIN

Le poste de Monsieur SCULO: Vous l'avez bien supprimé ? Vous avez bien mis dehors Monsieur SCULO ?

Rémi DESPLANTES

Non. On ne l'a pas mis dehors.

Yann JUIN

C'est bien lui qui était chargé de l'investissement ?

Rémi DESPLANTES

Il n'était pas chargé de l'investissement. Bon. Stop. Vous êtes hors sujet Monsieur JUIN.

Yann JUIN

Vous pouvez trouver des arguments, mais vous ne pouvez pas dire n'importe quoi.

Rémi DESPLANTES

Vous non plus. Un / Un.

Yann JUIN

C'est vous qui avez désorganisé.

Rémi DESPLANTES

Non.

Yann JUIN

Regardez. On en a parlé la semaine dernière, et on va en reparler tout à l'heure, de la relation avec les agents. Il y a quand même un gros problème.

Rémi DESPLANTES

Ah oui ? Lesquels ?

Yann JUIN

N'allez pas dire que c'est l'absence des agents qui pose le problème.

Rémi DESPLANTES

Je n'ai aucun problème avec les agents.

Yann JUIN

Sinon, on va rentrer dans le détail des affaires. On va contacter les gens, et puis on va mettre tout sur la table.

Rémi DESPLANTES

On peut. Si le Maire en est d'accord.

Une intervenante

... des menaces...

Rémi DESPLANTES

Stop.

Yann JUIN

Monsieur DESPLANTES est en train d'expliquer que s'il y a des erreurs de facturation et dans la comptabilité, c'est la faute de la DGS qui n'est pas là depuis 14 mois. Moi, je vous explique que... Un, la DGS, il y a d'autres problèmes que son absence et que ces problèmes font l'objet d'un contentieux au tribunal. Deux, qu'il y avait d'autres agents d'encadrement de la commune qui ont été mis dehors et qui étaient tout à fait en mesure de faire ça. Voilà. Ça, ce sont les faits.

Rémi DESPLANTES

D'accord. J'en conclus qu'un gars aux services techniques doit forcément être à la comptabilité. Ok. C'est bon.

Michel ROUGIER

Dans les charges de personnel, vous disiez qu'elles avaient augmenté parce que quelqu'un était venu pour remplacer Angélique.

Rémi DESPLANTES

Oui. Angélique INGRAND.

Un intervenant

Donc il y a bien eu quelqu'un en comptabilité ?

Rémi DESPLANTES

Oui, mais... Je préfère qu'on en parle à huis clos.

Je résume : Effectivement, les impôts et taxes sur la zone commerciale n'ont pas été facturés en 2017. Ils seront facturés en début 2018 et feront partie du budget 2018. Ça, c'est un fait.

Yann JUIN

Je rappelle qu'il y avait un poste d'adjoint aux affaires administratives qui a été supprimé, parce qu'il n'y en avait pas besoin. L'adjoint aux affaires générales. Il n'a pas été remplacé. Il n'y en avait pas besoin. Si vous voulez qu'on aille au fond des explications, on peut encore.

Rémi DESPLANTES

On peut revenir à nos moutons. Les recettes sur le fonctionnement.

Fonctionnement / Recettes (reprise)

On avait vu les revenus des immeubles. C'est tout ce qui est facturation des loyers de la zone commerciale.

Avec un excédent de fonctionnement reporté, ce qui fait un total de 75 854 €.

Yann JUIN

Ce qui me fait penser d'ailleurs... Quand j'ai regardé le grand livre des dépenses et des recettes, parce que je l'avais demandé et qu'on ne m'a pas dit que je pouvais l'avoir, je passais à tout hasard cet après-midi... J'avais des questions... Je suis désolé, je fais un pas en arrière sur le compte de la commune.

Rémi DESPLANTES

Pas de souci.

Yann JUIN

Il y a des factures qui concernent le carrelage.

Rémi DESPLANTES

L'entretien est à la charge de la commune, non ?

Alain BOUVET

Absolument pas.

Yann JUIN

Le filet, ... c'est à la charge des locataires.

Alain BOUVET

C'est la CdA.

Yann JUIN

Parce que justement, le locataire encaisse les recettes pour payer ce genre de choses. Le gros entretien était fait par la CdA, et le petit entretien courant était à la charge de la société en location. L'association encaisse les recettes, et c'est la commune qui fait des dépenses ? Il y a un petit souci, là. Donc c'est logique. C'est fait exprès.

Rémi DESPLANTES

Non, ce n'est pas fait exprès. Moi, ça me paraissait naturel.

Francine BEAUMELLE

C'est une bonne question.

Yann JUIN

Parce que c'était clairement établi dans la précédente convention. Je ne sais pas où en est l'actuelle convention... J'espère qu'il y en a une. C'était très précis. La CdA avait fait le gros investissement. La commune avait la charge qu'elle déléguait au gestionnaire, et c'était le gestionnaire de l'équipement qui encaissait les recettes, et qui payait – très logiquement – les dépenses de petit entretien du filet, de l'épuisette, de je-ne-sais-quoi. Voilà. L'association, dans le cadre de ses comptes, il y a des choses à agréger.

Rémi DESPLANTES

La ZAC toujours, sur l'investissement.

Investissement / Dépenses

En compte 2313 vous avez 4 765 €, qui correspondent sur le bâtiment dit BLS à un diagnostic amiante, plomb et de la structure (quelle charge peut supporter la structure). Réponse : Il n'y a pas d'amiante. Il n'y a pas de plomb, et bien sûr la structure peut supporter une certaine charge. En tout cas, il n'y a pas de plomb ni d'amiante.

Investissement / Recettes

Il y a des excédents, et le compte 165 c'est le dépôt de caution du bac/tabac, ce qui fait un total de 76 908 €.

Yann JUIN

Donc c'est un compte qui est très largement excédentaire.

Rémi DESPLANTES

Absolument.

Yann JUIN

... Comme les opérations patrimoniales qui ont été faites par la commune sont extrêmement coûteuses.

Rémi DESPLANTES

Bon. Je propose qu'on vote ce Compte Administratif du budget annexe de la commune, la ZAC.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, adoptent (17 voix pour), le compte Administratif 2017 du Budget annexe de la Zone Commerciale.

2018 – 03/04 – Compte Administratif 2017– Budget annexe du Camping Municipal

Rapporteur : Rémi Desplantes

Section d'exploitation :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Opérations sur l'exercice 2017	30 141,53 €	31 091,73 €	
Résultats 2016 reportés en 2017	31 946,69 €		
Résultats à affecter	62 088,22 €	31 091,73 €	- 30 996,49 €

Section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Opérations sur l'exercice 2017	17 888,23 €	2 000,00 €	
Résultats 2016 reportés en 2017		12 019,42 €	
Résultats à reporter	17 888,23 €	14 019,42 €	- 3 868,81 €

Fonctionnement / Dépenses

Charges à caractère général – Chapitre 11

35 000 € en 2016. 28 000 € en 2017.

Compte 6061 : C'est tout ce qui est eau et énergie. C'est essentiellement l'activité du camping. Plus il y a de monde, forcément plus vous avez une dépense d'eau et d'énergie, ce qui paraît logique.

Compte 6063 : Il y a eu quelques vols sur l'hiver 2016/2017, surtout en début 2017. Il y a eu un investissement dans le sable pour filtrer l'eau de la piscine. Il y a eu effectivement du matériel volé et qui a été remplacé, mais il y a aussi dans l'autre partie des recettes d'assurance.

Compte 61521 : Il y a eu là aussi une dépense sur le bâtiment public, une voiture ayant un peu endommagé le portail. Il y a eu des réparations, mais là aussi l'assurance a joué.

Compte 6228 : C'est le reversement des recettes du camping.

Compte 6226 : Les honoraires. Ça correspond au diagnostic immobilier avant la vente, à savoir les termites, le DPE et les risques miniers et technologiques.

Charges financières

Ce sont les intérêts d'emprunt des mobil-home. 2 173 €.

Ce qui fait un total de 62 088 € pour l'année 2017.

Fonctionnement / Recettes

CA 2017, c'est le chiffre d'affaires. C'est 24 447 €, face à 33 665 €. C'étaient les recettes de vente des mobil-home et des tentes, puisque 2016 je rappelle que le gîte ne fait plus partie du camping d'un point de vue budget.

Pour information, le gîte rapportait 3 000 € en termes de chiffre d'affaires. Je dis bien de « chiffre d'affaires », parce qu'après il y a des honoraires à la commune.

Baisse du CA dû essentiellement aux mauvaises conditions climatiques qui ont eu lieu sur la France, en particulier sur le littoral Atlantique.

Après, ce sont des opérations d'ordre, ce qui fait un budget total...

Produits exceptionnels compte 778 : Ce sont effectivement des remboursements dus à des sinistres.

Ce qui fait un budget en termes de recettes de 31 091 €.

Investissement / Dépenses

Compte 1641 « Emprunt » : C'est donc toujours les mobil-home.

Compte 165 : Vous avez 2 remboursements. En fait les 4 000 €, c'est deux fois 2 000 €. Ça correspond aux remboursements de la caution du gérant. Il y a le remboursement de la saison 2016 en début 2017, et le remboursement des 2 000 € de caution de la saison 2017 en fin d'année 2017. D'où les 4 000 € par rapport aux autres années où il n'y avait que 2 000 €. Les 2 500 € de 2015, c'est 2 000 € de caution du gérant pour le camping, et les 500 € du gîte.

Compte 2125 : C'est le bornage du camping, sur lequel la parcelle où est située le Pousse Pied a été retirée. Bornage fait en vue de la vente du camping.

Ce qui fait un budget de 17 888 € en dépenses.

Investissement / Recettes

Compte 165 : C'est la caution du gérant de 2017.

Compte 001 : C'est l'excédent 2016 qui a été reporté.

Ce qui fait un total de 14 019 €.

Avant de procéder au vote, je suppose que vous avez des questions ?

Yann JUIN

Juste... On voit le parallélisme des chiffres des produits des services domaines...] entre le CA 2013 et le CA 2017. Vous pourriez nous rappeler ce que vous nous disiez en 2014 sur le CA 2013 ?

Rémi DESPLANTES

Que le chiffre d'affaires était désastreux.

Yann JUIN

Et que... C'était la faute à qui ?

Rémi DESPLANTES

Vu qu'on a reçu quand même un document de l'ARS sur lequel... Je ne sais plus si c'était le 16 ou le 17 août 2013, la piscine du camping municipal a été fermée pour cause d'hygiène. Ça a dû quand même un peu contribuer à la baisse des recettes du camping, non ? J'ai dit quoi, une bêtise ? Pardon, la piscine du camping.

Yann JUIN

A l'époque vous disiez que c'était la faute de la piscine.

Rémi DESPLANTES

Non. Pas la piscine municipale. Excusez-moi. Je me suis trompé. La piscine du camping.

Yann JUIN

D'accord. C'est ce que vous disiez à l'époque ?

Rémi DESPLANTES

Vu que vous avez une meilleure mémoire que moi, dites-moi ce que je disais à l'époque.

Yann JUIN

Vous ne vous souvenez pas ce que vous écriviez dans les tracts électoraux, sur la gestion calamiteuse du camping ? Et vous retombez sur les mêmes choses. C'est quand même curieux, pour des gens qui se prétendaient être d'excellents et bien meilleurs gestionnaires que nous. Voilà. Je remets juste en contradiction vos propos d'une époque et la réalité.

Rémi DESPLANTES

Je n'ai pas le sentiment qu'en 2013 la météo était aussi pourrie qu'en 2017.

Yann JUIN

Je pense qu'il vaut mieux se taire, que de dire ce genre de choses.

Rémi DESPLANTES

Ok. Donc c'est sûr qu'à l'été 2017 il n'y a qu'à Esnandes où il a fait mauvais. Il n'y a pas eu de baisse de fréquentation sur l'ensemble...

Yann JUIN

Justement. Nous, on a un petit peu de recul, et on sait les choses sur lesquelles on peut dire quelque chose. Je l'ai fait tout à l'heure sur les dépenses du compte administratif. Et puis il y a des choses, où parfois le problème c'est quand on a dit des bêtises elles vous suivent. Et malheureusement, vous en avez dit un certain nombre. Après, vous les assumez ou vous ne les assumez pas. Voilà. Nous, on vous les rappelle.

Rémi DESPLANTES

Je propose qu'on passe au vote.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, adoptent (17 voix pour), le compte Administratif 2017 du Budget annexe du Camping Municipal.

2018 – 04/04 – Compte Administratif 2017 – Budget annexe du Photovoltaïque

Rapporteur : Rémi Desplantes

Section de fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Opérations sur l'exercice 2017	17 521,63 €	38 139,36 €	
Résultats 2016 reportés en 2017		12 503,45 €	
Résultats à affecter	17 521,63 €	50 642,81 €	33 121,18 €

Section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Opérations sur l'exercice 2017	20 860,37 €	13 172,33 €	
Résultats 2016 reportés en 2017		22 264,36 €	

Résultats à reporter	20 860,37 €	35 436,69 €	14 576,32 €
-----------------------------	-------------	-------------	--------------------

Fonctionnement / Dépenses

Compte 6156 : C'est la maintenance. C'est toute la maintenance de l'installation photovoltaïque.

Compte 66111 : Ce sont les intérêts de l'emprunt.

Ce qui fait un total de 17 521,63 € sur les dépenses de fonctionnement.

Fonctionnement / Recettes

Là on voit qu'en 2017 on a retrouvé le montant des recettes de 2014 et 2013. Je rappelle qu'en 2015 l'EDF a fait un contrôle, et ils ont annulé la facture de production de 2015 parce que tous les index depuis le début du fonctionnement du photovoltaïque étaient faux. S'est ajoutée en plus une panne d'un onduleur, ce qui fait que pendant quelques mois il n'y a pas eu de production.

Pareil, en 2016 on s'est aperçu qu'il y avait aussi une baisse de production. Suite à la panne d'onduleur ce n'était pas revenu au même niveau. On a demandé à la société de maintenance de nettoyer les panneaux photovoltaïques qui sont sur le toit de l'école élémentaire, et du coup en 2017 on est revenu au niveau de production auquel on doit s'attendre comme en 2013/2014.

Après, il y a un excédent qui est reporté.

Ce qui fait un total de 50 642 €.

Investissement / Recettes

Compte 001 : C'est le report de l'excédent.

Investissement / Dépenses

Compte 1641 : On retrouve l'emprunt pour les panneaux photovoltaïques, pour 4 371 €.

Ce qui fait un total de 20 860,37 €.

C'était donc le budget annexe du photovoltaïque.

Yann JUIN

Ça commence à faire une belle cagnotte.

Rémi DESPLANTES

Absolument.

Yann JUIN

Parmi toutes les dépenses faramineuses qu'on avait faites. Hein ?

Rémi DESPLANTES

On ne l'avait pas évoquée, celle-là.

Yann JUIN

Mais enfin ça fait partie des emprunts.

Rémi DESPLANTES

Oui. C'est un budget annexe.

Yann JUIN

Il n'empêche que ce sont des recettes qui ne seront pas annexes quand vous allez enfin réussir à les récupérer dans les comptes de la commune. Mais ça fait une belle cagnotte.

Rémi DESPLANTES

Sauf erreur de ma part, c'est plutôt une cloison étanche, le budget annexe. Vous le verriez se remettre sur la commune ?

Yann JUIN

C'est un peu l'objectif.

Rémi DESPLANTES

Sauf que la Trésorerie Principale l'entend pas de cette oreille. Ce qui est bien dommage. Je sais que vous l'avez fait une fois au cours de...

Yann JUIN

Tout à fait. Vous irez voir le budget de Jonzac, je crois que c'est cette année ou l'année dernière. L'excédent du budget annexe d'Assainissement a été reversé. Vous irez demander.

Rémi DESPLANTES

La Trésorerie Principale, s'ils refusent... Mais je suis d'accord avec vous, là. Je suis complètement d'accord avec vous. On pourrait ramener de la trésorerie.

Michel ROUGIER

Si on l'a fait, c'est que l'on nous l'avait autorisé.

Rémi DESPLANTES

Oui, mais les vérités vraies d'hier ne sont peut-être pas celles d'aujourd'hui.

Michel ROUGIER

Ils n'étaient pas plus gentils qu'ils ne le sont actuellement, avant ?

Yann JUIN

Vous savez qu'à la TP on en a vu de toutes les sortes.

Un intervenant

Moi, ça fait 29 ans que je suis là. Je peux vous faire une petite courbe sur la gentillesse.

Yann JUIN

Il y en a même un qu'on a poursuivi jusqu'à la Chambre Régionale des Comptes pour qu'il rembourse la commune. C'est pour vous dire. Par contre effectivement on a fait des programmations très intéressantes. Malheureusement elles n'ont pas été suivies d'effet, puisque... Grâce à lui on avait mis en place des projets extrêmement intéressants pour le financement des communes.

Rémi DESPLANTES

Je propose qu'on passe au vote du budget du Photovoltaïque.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, adoptent (17 voix pour), le compte Administratif 2017 du Budget annexe du Photovoltaïque.

2018 – 05/04 – Approbation des Comptes de gestion 2017

Rapporteur : Didier Geslin

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les 4 comptes de gestion 2017 établis par le Receveur Municipal : budget principal de la Commune, budgets annexes du Camping Municipal, du Photovoltaïque et de la Zone Commerciale.

Didier GESLIN

Vous avez déjà vu les tableaux qui reflètent la trésorerie. Y a-t-il des questions sur cette Délibération ?

Michel ROUGIER

On ne va peut-être pas les voter en même temps, parce qu'on n'a pas voté le Compte Administratif de la commune.

Ludivine DENFERT

Ils se sont abstenus sur la 01/04.

Didier GESLIN

Je ne sais pas. Je n'étais pas présent.

Michel ROUGIER

Je vous le dis, Monsieur.

Didier GESLIN

Et comme l'année dernière on avait approuvé en totalité... On va mettre dans la même délibération, mais on va approuver budget par budget, si cela vous convient mieux.

Michel ROUGIER

Oui.

Didier GESLIN

Je n'étais pas là, donc je ne peux pas...

Michel ROUGIER

Je comprends, mais la logique veut qu'on ne vote pas les 4 à la fois.

Didier GESLIN

J'entends bien, mais si j'avais pu deviner je m'appellerais Nostradamus, ce qui n'est pas le cas.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, jugent conformes et approuvent (14 voix pour et 4 abstentions), le compte de gestion 2017 du budget principal de la Commune, et (18 voix pour), les comptes de gestion 2017 des budgets annexes du Camping Municipal, du Photovoltaïque et de la Zone Commerciale.

2018 – 06/04 - Affectations des résultats

Rapporteur : Didier Geslin

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017, pour le budget principal de la Commune, le budget annexe de la Zone Commerciale, le budget annexe du Camping Municipal et le budget annexe du Photovoltaïque,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire de chacun des budgets,

Statuant sur les affectations des résultats d'exploitation de l'exercice 2017, pour le budget principal de la Commune, le budget annexe de la Zone Commerciale, le budget annexe du Camping Municipal et le budget annexe du Photovoltaïque,

Didier GESLIN

Vous allez peut-être vouloir que l'on sépare aussi. Nous allons commencer par le budget principal de la commune.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	132 547,72 €
Un excédent reporté de	138 448,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	270 995,72 €
Un déficit d'investissement de	118 254,13 €
Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un besoin de financement de	118 254,13 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : EXCÉDENT	270 995,72 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	145 101,48 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	125 893,52 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	118 254,13 €

Didier GESLIN

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette affectation de résultat ?

Yann JUIN

Oui, sur l'affectation complémentaire en réserve. Pour être clair, parce que je ne suis pas sûr que tout le monde sache ce que cela veut dire, c'est ce qui est basculé à l'investissement.

Didier GESLIN

Absolument.

Yann JUIN

Donc on bascule à l'investissement 145 000 €, qui couvre 118 000 € de déficit. Donc la marge est tenue.

Didier GESLIN

L'année dernière, elle l'était encore plus.

Yann JUIN

Je le sais bien, c'est pour ça.

Didier GESLIN

Elle l'est depuis un certain nombre d'années, à savoir pourquoi... Vous le savez sans doute. C'est-à-dire que dû à l'endettement de la commune, la CAF brute est positive mais la CAF nette est négative. Et la différence entre une CAF brute et une CAF nette, c'est l'endettement.

Yann JUIN

Et ?

Didier GESLIN

Et l'endettement c'est vous qui l'avez créé, Monsieur JUIN, avec votre équipe.

Yann JUIN

Voilà. C'est-à-dire que comme ils n'osaient pas le dire tout à l'heure, on attendait que vous le disiez. Puisqu'il faut que ce soit enregistré.

Didier GESLIN

Je le dis, et je n'ai pas honte de le dire, puisque c'est factuel.

Yann JUIN

C'est factuel. On a remis les pendules à l'heure. On ne va pas revenir dessus. Je pense que tout le monde a compris que ce n'était pas vrai.

Didier GESLIN

J'écouterai l'enregistrement pour avoir la teneur de vos débats.

Donc on va passer au vote.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent, les affectations de résultats présentés comme suit :

- Affectation du résultat 2017 du budget principal de la Commune (14 voix pour, 4 abstentions),

Affectation du résultat – Budget annexe de la Zone Commerciale

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	27 137,36 €
Un excédent reporté de	48 446,57 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	75 583,93 €
Un excédent d'investissement de	72 143,76 €
Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	72 143,76 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : EXCÉDENT	75 583,93 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	75 583,93 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	72 143,76 €

Affectation du résultat – Budget annexe du Camping Municipal

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	950,20 €
Un déficit reporté de	31 946,69 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	30 996,49 €
Un déficit d'investissement de	3 868,81 €
Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un besoin de financement de	3 868,81 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : DÉFICIT	30 996,49 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	30 996,49 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	3 868,81 €

Affectation du résultat – Budget annexe du Photovoltaïque

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	20 617,73 €
Un excédent reporté de	12 503,45 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	33 121,18 €
Un excédent d'investissement de	14 576,32 €
Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	14 576,32 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : EXCÉDENT	33 121,18 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	33 121,18 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	14 576,32 €

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent, les affectations de résultats présentés comme suit :

- Affectation du résultat 2017 du budget annexe de la Zone Commerciale (18 voix pour),
- Affectation du résultat 2017 du budget annexe du Camping Municipal (18 voix pour),
- Affectation du résultat 2017 du budget annexe du Photovoltaïque (18 voix pour).

2018 – 07/04 – Budget principal de la Commune

Rapporteur : Didier Geslin

Monsieur le Maire présente le Budget principal de la Commune 2018 qui peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2017)	Total
Dépenses	1 498 262,52 €		1 498 262,52 €
Recettes	1 372 369,00 €	125 893,52 €	1 498 262,52 €

Section d'investissement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2017)	Restes à Réaliser (CA 2017)	Total
Dépenses	816 256,40 €	118 254,13 €		934 510,53 €
Recettes	934 510,53 €			934 510,53 €

Y a-t-il des questions ou des remarques, ou tout a-t-il été débattu lors de mon absence ?

Yann JUIN

Sur le budget non.

Didier GESLIN

Je ne sais pas. Vous auriez pu extrapoler.

Alain BOUVET

On n'extrapole rien du tout.

Didier GESLIN

Je vous écoute si des remarques sont...

Yann JUIN

Vous ne donnez pas d'explications sur le budget, alors ?

Didier GESLIN

J'attends vos questions. Je vais répondre à vos questions puisque je suppose que vous en avez tout un tas, vu la durée du premier débat. Je pense qu'on peut débattre aussi sur le budget tout autant si vous le voulez.

Yann JUIN

Le seul problème est que comme mes collègues n'ont pas eu les documents, ils ne peuvent pas débattre de quoi que ce soit puisqu'ils ne savent rien.

Michel ROUGIER

Il y a eu la Commission. Monsieur DESPLANTES dit qu'on aurait dû avoir dans notre dossier les documents du budget.

Alain BOUVET

On n'a rien eu.

Yann JUIN

Je ne sais pas si les Conseillers de la majorité ont eu quelque chose ?

Didier GESLIN

Vous auriez pu leur passer aussi, Monsieur JUIN.

Yann JUIN

Ne vous inquiétez pas. On a travaillé quand même.

Didier GESLIN

Très bien. Donc je vous écoute, puisque je pense que c'est vous qui allez prendre la parole.

Yann JUIN

Nous avons parlé des charges à caractère général d'une manière très modérée. Je note qu'en fait l'ajustement se fait entre les factures qui n'ont pas été réglées en fin d'année, et les recettes en fonctionnement de façon identique...

Didier GESLIN

Il y avait trois choses. Je ne sais pas si vous avez eu l'explication. Ce qui aurait fait que la CAF nette aurait pu être équilibrée.

Yann JUIN

Voilà. Donc quand on en est rendu à compter chaque facture en fin d'exercice, c'est qu'on est revenu 20 ans en arrière. Mais bon. C'est comme ça.

Yann JUIN

C'est ce qui se fait en comptabilité privée tous les jours.

Alain BOUVET

On est en comptabilité publique.

Didier GESLIN

Peut-être. Mais c'est aussi possible en comptabilité publique, Monsieur BOUVET. Vous le savez très bien. On en a parlé. Vous en avez parlé au CCAS. Si si.

Alain BOUVET

Attention. Là on est quand même sur d'autres...

Didier GESLIN

Le principe reste le même.

Yann JUIN

On en est revenu, au cours de l'établissement d'un budget, à l'affectation du Compte Administratif... C'est une situation que l'on connaissait effectivement il y a une vingtaine d'années, et dont on avait réussi à se dégager. On y est revenus. Donc globalement, sur les charges à caractère général on voit que vous avez repris les chiffres et que vous les avez baissés. Ce n'est pas un budget politique, en fonctionnement. C'est un budget purement technique.

Par contre sur les charges de personnel, on a eu une discussion certaine. Vous remettez le chiffre du budget antérieur. Est-ce à dire que vous comptez pourvoir les postes qui sont ainsi budgétés ?

Didier GESLIN

Vous savez qu'un budget reste un budget. Vous l'avez dit juste avant. C'est un budget technique avant d'être forcément budget politique. L'excédent que vous avez, il faut bien le répartir dans un certain nombre de postes. On essaie de le répartir de manière à éventuellement avoir... S'il y a une chose qui dérape au long de l'année, on pourrait y recourir par sections, sans faire des Délibérations Modificatives. Tout simplement. Les budgets, ça se construit un peu comme ça aussi.

Michel ROUGIER

On essaie quand même de mettre...

Yann JUIN

Je pense que chacun est édifié sur la manière dont vous concevez le budget, donc on établit le chiffre et puis on verra au fil de l'eau...

Alain BOUVET

On fera des virements, comme ça, vite fait.

Yann JUIN

Il n'y a aucune vision.

Didier GESLIN

Vous ne pouvez pas me dire ce genre de plaisanteries. Quand vous avez un excédent, il faut bien le répartir.

Alain BOUVET

Oui, mais il faut le répartir de manière intelligente. Et pas se dire « Là on en met un petit peu là, et puis on va en mettre un petit peu là... »

Didier GESLIN

Si vous voulez... Vous venez de dire la section 11... Vous êtes en train de vous contredire. Vous êtes en train de dire « la section 11, vous l'avez ajustée ». Effectivement, on voit que le CA 2017 est à 377 000 €, et en BP je mets 475 000 €. Donc très clairement, sur les charges de personnel le principe reste le même. Il faut bien affecter quelque part l'excédent que nous avons, et donc vous êtes en complète contradiction avec ce que vous venez de dire sur la section 11.

Alain BOUVET

Non.

Alain BOUVET

Si. Sur la section 11, on a fait exactement la même chose que sur la section 12.

Yann JUIN

Ce n'est pas ça le sujet.

Didier GESLIN

Si.

Yann JUIN

Le débat que nous posons là, c'est de savoir si vous avez une certaine vision des choses pour l'exercice 2018 dans ce que vous proposez là, ou pas. Vous nous répondez « non ». Dont acte. On met des chiffres parce qu'il y en a, et puis on verra ce qui va se passer.

Alain BOUVET

C'est ce que vous avez dit au début.

Prises de paroles simultanées, hors micro

Didier GESLIN

On n'est pas là pour dépenser l'ensemble du budget de la section 11, sinon on ferait zéro excédent. Et sur la section 12 c'est exactement le même principe.

Yann JUIN

C'est intéressant qu'on revienne à ça. C'est bien que vous le disiez, parce que vos colistiers ne disaient pas la même chose en 2014. Donc manifestement ils ont peut-être compris certaines choses sur le fonctionnement du budget de la collectivité. Tant mieux. Néanmoins, quoi qu'il en soit, il y a quand même là-dedans soit des anticipations, soit des prévisions, même sur le fonctionnement. Il doit y avoir des nouveaux contrats. Je ne sais pas si vous avez réfléchi aux choses. Comme vous ne nous dites rien, on est bien obligés de demander. Est-ce qu'il y a des choses nouvelles qui sont prévues ? Des changements de contrats ? Des choses comme ça, puisque comme l'a dit Monsieur PROUX la dernière fois « Non le dernier on ne vous le présentera même plus parce qu'il n'y a pas besoin de délibérer ». Vous l'avez dit vous-même : « On ne va pas vous présenter tous les devis ». Donc au moins au moment du vote du budget...

Didier GESLIN

Pas les devis qui font moins de 1 000 €.

Yann JUIN

... On sache s'il y a quelque part des intentions, ou s'il n'y en a pas. Vous nous dites « Il n'y en a pas ». Ok. On a notre réponse. Donc sur le fonctionnement, il n'y a pas d'intentions.

Didier GESLIN

Très clairement, pour pouvoir avoir de l'excédent qu'on puisse reporter sur l'investissement, il faut faire des efforts sur le fonctionnement. Et les efforts sur le fonctionnement on les a faits jusqu'à présent, et on continuera à les faire. Dans le budget, ça reste un budget. Et donc on continuera à faire les mêmes efforts sur l'année 2018 qu'on a faits sur l'année 2017. Vous l'avez vu quand vous avez vu tout à l'heure le CA 2017. Vous voyez bien qu'une fois de plus la section 11 est en baisse, et que la section 12 (les charges de personnel) sont en baisse.

Yann JUIN

Ah oui. Les gens ont bien vu que les services à la population avaient disparu quand même. Ils ne sont pas idiots, les gens quand même. Même sans voir les comptes. Ils ont bien vu que vous aviez arrêté un bon nombre de choses. Ça c'est clair.

Didier GESLIN

Toutes les communes font des efforts sur les sections 11 et 12.

Yann JUIN

Evidemment que tout le monde fait des efforts.

Didier GESLIN

On a 100 000 € en dotations...

Yann JUIN

On a même étudié concrètement ce qu'on avait fait sur différents postes. Et justement, c'étaient des choix politiques. Ce n'était pas une gestion au fil de l'eau. Ce n'est pas une économie. « Tiens ça tombe bien. Il y a un agent qui est malade. On ne va pas le remplacer pendant 3 semaines. On va faire des économies ». Parce que c'est ça, ce que vous nous dites.

Didier GESLIN

Je vous ai expliqué...

Yann JUIN

Il y a un remplacement. Il y a un achat de matériel qui ne se fait pas et qui est décalé pour une certaine période. Voilà. Ou on attend...

Didier GESLIN

Je vous avais expliqué déjà lors d'un dernier Conseil pourquoi on ne pouvait pas remplacer le personnel qui est en arrêt de travail pendant 1 mois. Il est très difficile. On ne sait pas s'ils vont être renouvelés, ces mois d'arrêt de travail. Comment voulez-vous trouver quelqu'un qui va remplacer 1 mois, surtout sur des postes qui sont parfois complexes ?

Yann JUIN

Chacun a bien entendu. On en reparlera. Ça n'empêche que là, la question « Est-ce qu'il y a des perspectives là dedans ? » Oui ou non ? Non, il n'y en a pas. Parce que là, ce que vous venez de me dire... « On fait des économies ». C'est de la bonne langue de bois. Je veux dire, n'importe qui peut dire ça.

Didier GESLIN

Ce n'est pas de la langue de bois. C'est factuel. On voit les chiffres. Arrêtez de dire que c'est de la langue de bois.

Yann JUIN

Concrètement, il n'y a rien.

Didier GESLIN

10% en moins sur la section 11, ce n'est rien ? Pour vous peut-être, effectivement vues les dépenses somptuaires que vous aviez faites de votre temps...

Yann JUIN

Voilà, la langue de bois est ressortie.

Didier GESLIN

Ce n'est pas de la langue de bois.

Yann JUIN

Mais si.

Didier GESLIN

Expliquez-moi comment je vais pouvoir renégocier des emprunts qui étaient à un taux de 5,50%, alors que vos clauses de renégociation vous ne les aviez pas vues à l'époque ? Et ça veut dire qu'il faudrait payer près de 95% des intérêts qui restent dus. Alors effectivement, on peut rendre la CAF nette positive. Effectivement. On renégocie les emprunts. On endette la commune d'à peu près 140 000 € en plus, et ma CAF nette sera positive chaque année. Est-ce que vous voulez endetter la commune sans contrepartie, comme ça ? Moi, je m'y refuse et mon équipe aussi. On ne veut pas endetter pour les années à venir sans avoir de contrepartie. On n'est pas comme vous. Nous, on étudie aussi les clauses de renégociation.

Yann JUIN

On verra ça avec le projet de budget en investissement. Là c'est pareil. C'est de la langue de bois. Ça ne veut rien dire.

Didier GESLIN

Mais pour faire de l'investissement... Quand vous avez une CAF nette négative... C'est justement que vous ne pouvez pas faire d'investissements parce que vous n'avez pas l'argent. Il faudrait réemprunter. Si vous réempruntez, votre CAF nette vous la détériorez encore plus.

Yann JUIN

Regardez les chiffres tels qu'ils étaient quand on a laissé. Regardez ce qu'ils sont devenus.

Didier GESLIN

100 000 € de dotations de l'Etat en moins.

Yann JUIN

Ce n'est pas plus compliqué que ça.

Didier GESLIN

Un endettement supérieur. L'endettement fin 2017 par habitant sera de 877 €. On l'a pris à plus de 1 160 €, sans compter les deux autres.

Yann JUIN

Vous auriez attendu le désendettement mécanique. Donc ce n'est pas une politique. C'est de la gestion qui tourne. C'est bien ce qu'on dit. Vous ne faites rien. C'est la seule solution pour – soi-disant – arranger les choses. On l'a dit tout à l'heure. Regardez la différence entre le coût porté des charges de l'investissement dans les différentes sections, et la recette de ce qui a été produit en investissement pour la population. C'est tout. Regardez la différence entre ce qui a été fait pendant des années jusqu'en 2014, et ce qui a été fait depuis. Ça, c'est concret.

Didier GESLIN

Quand il n'y a pas d'argent, comment voulez-vous dépenser ?

Yann JUIN

J'en reviens au fonctionnement. Quand nous avons décidé des opérations qui ont effectivement contribué à réduire les dépenses communales, c'était sur des actions qui étaient réfléchies. Exemple : Les assurances. Quand on a été élu, il y avait une multitude de contrats. On a fait le choix de faire une procédure unique. Effectivement, ça a eu un coût initial des études, mais avec la procédure d'appel d'offres ça a réduit considérablement les coûts.

Didier GESLIN

Est-ce qu'on ne l'a pas refait cette année, Monsieur JUIN ? Est-ce qu'on n'a pas réduit les coûts cette année ?

Yann JUIN

Mais vous avez continué. C'est quelque chose qu'on a mis en place.

Didier GESLIN

Ce n'est pas ce que vous avez mis en place. C'est ce qui se fait partout de toute façon.

Michel ROUGIER

On l'avait déjà fait. On n'avait pas attendu que ça se passe partout. Allons. On l'a refait. Je vous l'accorde.

Didier GESLIN

Dans le privé on travaille ça tous les deux ans. Arrêtez. On ferait bien de s'inspirer du privé, parfois.

Yann JUIN

On voit bien les belles choses qui se passent aussi dans le privé. Il n'y a pas l'ombre d'un doute. Autre exemple : Quand il s'est agi de gérer la question de l'entretien des espaces verts, on avait l'option de renforcer les équipes avec du personnel dont le taux d'occupation par rapport aux différentes compétences était compliqué. Le renouvellement et l'entretien du matériel avec la mise aux normes. On a fait une étude de coût, et on a regardé ce que nous apportaient des prestations extérieures. On a vu qu'on avait une qualité de prestation extérieure pour un coût bien inférieur. C'est le choix qui a été fait. Le Conseil municipal a pu travailler. Il avait eu tous les éléments. Ça s'est fait en toute transparence. Voilà. Sur des coûts de fonctionnement, vous avez des éléments clairs, des volontés politiques. Voilà ce qu'on vous demande. Vous nous dites « Non. Nous on ne fait pas comme ça ». Ok. C'est bien. Il faut que les gens l'entendent. C'est tout. Après, vous pouvez sur le.. machin et le truc. Voilà. A part vraiment les derniers des veaux, il n'y a plus personne qui y croit.

Didier GESLIN

Ne croyez pas ça. Mais si vous n'y croyez pas, tant mieux.

Yann JUIN

Les derniers des veaux, oui. Je pense qu'eux de toute façon ne pourront pas changer. Mais je pense que voilà, maintenant les gens commencent à se rendre compte de la réalité des chiffres. De ce qu'ils étaient, et de ce qu'ils sont devenus.

Didier GESLIN

Oui. Et ils se rendent compte aussi de l'endettement que vous nous avez laissé. Et ils se rendent compte aussi de la baisse des dotations de l'Etat. 100 000 € sur un budget d'1,6 million...

Yann JUIN

Regardez ce qu'on avait écrit en 2014.

Didier GESLIN

C'est pour ça que vous avez fait des emprunts ? Vous saviez qu'on allait être...

Yann JUIN

Regardez ce qu'on avait écrit, justement sur la stratégie financière.

Didier GESLIN

Qu'à ce taux d'endettement, quand même...

Yann JUIN

Sur la stratégie financière.

Didier GESLIN

694 € par habitant, la moyenne de l'endettement. Nous, on l'a pris à 1 160 €. Et on est rendu à 877 €.

Yann JUIN

Alors qu'est-ce que vous avez fait concrètement pour arriver à ça ?

Didier GESLIN

Justement. Si on n'avait pas fait d'efforts sur la section de fonctionnement, on n'aurait pas pu rembourser ne serait-ce que les emprunts...

Yann JUIN

C'est un mensonge grossier.

Didier GESLIN

Non. Mais non.

Yann JUIN

Attendez. Les efforts sur la section de fonctionnement n'impactent pas la dette par habitant. C'est un mensonge ce que vous dites. La dette par habitant, c'est le stock de dettes rapporté au nombre d'habitants.

Didier GESLIN

Il faut bien rembourser la partie qui est dans la partie investissement.

Yann JUIN

C'est un mensonge. Vous noterez, Madame FREHEL, dans l'enregistrement, ce qu'a dit Monsieur le Maire sur la baisse de l'endettement par habitant liée à la baisse des dépenses de fonctionnement. Notez-le. Ça va faire rire tous les économistes.

Didier GESLIN

...Qui permettent de faire basculer sur l'investissement. Je n'avais pas fini ma phrase.

Yann JUIN

Alors là... Voilà la grande comptabilité. Ça, c'est extraordinaire.

Didier GESLIN

Vous rigolez, mais...

Yann JUIN

Je rigole. Et n'importe qui connaît un petit peu les ratios... Quelqu'un qui comprend ne peut que rigoler. L'endettement par habitant, c'est le stock de dettes rapporté au nombre d'habitants. Comment la baisse des dépenses de fonctionnement peut affecter ce ratio-là ? Ce n'est pas possible.

Didier GESLIN

Il faut bien le rembourser. Le remboursement d'investissement, ça ne va que par un excédent de fonctionnement.

Yann JUIN

Vous dites n'importe quoi. Alors évidemment, il y a une cour autour de vous qui de toute façon ne comprend rien, donc...

Ludivine DENFERT

Merci. On apprécie beaucoup vos remarques.

Yann JUIN

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui va oser dire que j'ai tort ? Allez-y. Est-ce que ce que je dis est vrai ou faux ? Est-ce qu'on peut baisser l'endettement par habitant en baissant les dépenses de fonctionnement ? Monsieur NICOL ? Est-ce que c'est possible ou pas ?

Didier GESLIN

Madame KUBICEK, expliquez ce qu'est une CAF nette. Comment on la calcule.

Christine KUBICEK

Je suis franche. Je ne comprends pas tout. Ce n'est pas du tout ma partie. Mais je voulais savoir pour les autres, qu'ils nous expliquent si vous avez raison.

Prises de paroles simultanées, hors micro

Michel ROUGIER

La plupart de vos colistiers n'ont pas non plus les documents. Alors ils vont voter sur quoi ? Votre Premier Adjoint nous dit qu'il manque une comptable. Il n'y a pas assez de gens pour voir toute la comptabilité. Ça, ce sont des orientations à avoir sur la prévision du budget de la commune.

Didier GESLIN

On a une comptable pour l'instant, qui est là de façon définitive. Il n'y a aucun souci.

Un intervenant

Apparemment, on nous a fait comprendre qu'il y avait des choses qui ne se faisaient pas.

Didier GESLIN

Il y a eu un problème sur l'année 2017 d'une comptable qui est partie pour rapprochement de conjoint. Ça peut se comprendre. Il a fallu qu'on trouve quelqu'un qui l'a remplacée pendant deux mois. Ça a désorganisé un peu le service. Maintenant on a quelqu'un de compétent, et tout va revenir en ordre. Très clairement. Il arrive dans la vie que des personnes désirent s'en aller, et on ne les retient pas contre leur gré. C'est tout. Donc on passe au vote...

Yann JUIN

Peut-être sur l'investissement, quand même.

Didier GESLIN

Je ne sais pas. Je croyais que vous aviez fini.

Yann JUIN

Non. On n'a parlé que du fonctionnement.

Didier GESLIN

On a parlé de l'investissement également.

Yann JUIN

Donc sur l'investissement, vous nous proposez 13 750 € « subventions d'investissement – recettes ». C'est quoi ?

Didier GESLIN

C'est le remboursement des frais d'études qu'on avait mis sur la digue Près de Sion. Puisqu'il y a un remboursement de 50 % de ce qui avait été initialement dépensé, vu que la digue Près de Sion sera prise à 100% il y aura une avance par la CdA.

Yann JUIN

Donc c'est un remboursement d'une dépense antérieure faite à la CdA.

Didier GESLIN

Absolument. Pour 50%.

Yann JUIN

Ensuite. L'emprunt en euros de 864 409 €.

Didier GESLIN

Je vous répète ce que j'ai répété l'année dernière. C'est une ligne d'équilibre. J'avais dit exactement la même chose l'année dernière.

Yann JUIN

C'est bien que vos Conseillers majoritaires entendent aussi, que le budget donc de moins d'1,2 million est équilibré à hauteur de 864 000 € par un emprunt. Donc aux 2/3. Tout le monde a entendu ? D'accord. C'est bien.

Ensuite, sur les dépenses... Quand même il faut que l'on sache ce que vous envisagez. A moins que ce ne soit comme en fonctionnement, des lignes qui sont... Je ne sais pas. Ce sont des lignes comme ça, ou il y a vraiment des projets derrière ? Si c'est comme ça...

Didier GESLIN

Arrêtez de polémiquer. Continuez vos propos.

Yann JUIN

Vous pouvez répondre à ma question. Est-ce que c'est des lignes comme ça, ou est-ce qu'il y a des projets derrière ?

Didier GESLIN

Ce n'est pas des lignes comme ça. Si on avait mis des lignes comme ça j'aurais mis une seule ligne, en 21.

Yann JUIN

Pas forcément. On ne sait pas tout.

Donc les 13 500 € du PAPI sont maintenus. Pardon, c'est peut-être la partie qui a changé, ça ? Parce que c'est vrai qu'on a eu un nouveau document. Est-ce que c'est ça qui a changé ? Non, c'est l'emprunt qui était à 616 000€... Il doit y avoir une autre dépense qui a baissé...

Didier GESLIN

La dépense qui a baissé, je vous l'avais envoyée. C'est la digue. La contre-digue. Puisque j'ai eu l'information au Conseil Communautaire que la contre-digue devait être prise à 100% par la CdA. Donc c'est celle-ci qui a baissé.

Yann JUIN

D'accord, donc c'est les 248 250 € qui sont... La ligne 2312 ça correspond à ça.

Alors ensuite, les autres chiffres là dans le 21 c'est quoi ?

Didier GESLIN

Alors il y a les grillages des jardins familiaux.

Yann JUIN

Où ça ?

Didier GESLIN

10 000.

Rémi DESPLANTES

2128.

Didier GESLIN

21312 : Réfection toiture école maternelle.

21316...

Yann JUIN

Vous nous avez dit que ça avait été fait, au Compte Administratif ?

Didier GESLIN

De quoi ?

Raymond PROUX

La toiture de l'école maternelle.

Yann JUIN

Ça a été fait, ou ça n'a pas été fait ?

Raymond PROUX

Il y a une partie qui a été faite.

Yann JUIN

Il y a eu 3 000 € qui a été fait, et 7 000 € qui reste encore à faire.

Didier GESLIN

Donc « urnes cimetière » puisqu'on s'aperçoit qu'il y a une demande d'urnes. Il faut bien y répondre.

Anne CANAUD

Columbarium.

Didier GESLIN

Columbarium.

21318 : l'ADAP. Donc les années qui restent à financer.

Ensuite...

Yann JUIN

2135

Didier GESLIN

La réparation de la climatisation du musée, puisque la climatisation du musée ne fonctionne plus.

Il y a une réfection de tout-à-l'égout de l'école primaire.

Il y a des fenêtres du logement de la Poste, puisqu'il y a un certain nombre d'huisseries à refaire au logement de la Poste qu'on fera au fil des années.

Et ravalement de pignon de l'église.

Ensuite...

Yann JUIN

Tout ça pour 38 100 € ?

Didier GESLIN

Oui. 25 000 € de réparation de la climatisation déjà.

2138 : La déconstruction d'une maison nous est imposée par la Préfecture. 7 000 €.

Les cabanons de jardins familiaux, et l'achat des maisons Valin suite à la fin de la convention avec l'EPF. 114 000 €.

Réseaux de voiries : Diverses voiries.

Après...

Yann JUIN

Vous avez déjà une idée des voiries ?

Didier GESLIN

Il y a des places à refaire. On a beaucoup de demandes, effectivement, de places à refaire.

Et puis dedans, il y a les 50 000 € de facture du bout de route qui a été réalisé à l'entrée d'Esnandes.

Yann JUIN

Donc il y a 27 000 € pour des bouts de place à la demande individuelle...

Didier GESLIN

On verra les priorités.

Ensuite, installation de voiries, plaques et panneaux de rues, et des miroirs routiers.

Ensuite, un achat de chauffage à Pousse Pied.

Des achats de tables parce qu'il y a des tables à changer sur la salle Jean Audineau.

Après, autres immobilisations diverses : Il y a des barrières à changer, il y a des appuis de vélo, un sèche-linge, il y a des piles lithium pour l'électrode du défibrillateur à changer. Tout un tas de choses diverses.

J'ai répondu. Vous voyez. On a déjà un certain nombre de devis.

Michel ROUGIER

Pendant qu'on est dans l'électro-ménager, il serait bien de remettre un frigo à la salle des fêtes.

Anne CANAUD

Ce n'est pas prévu au budget.

Yann JUIN

C'est le moment.

Michel ROUGIER

Ce n'est pas prévu, mais c'est 100 € quand même.

Didier GESLIN

Un frigo à 100 € ?

Michel ROUGIER

Il y en a. Oui. On en trouve.

Anne CANAUD

Sur Le Bon Coin.

Michel ROUGIER

Dans les galeries commerçantes.

Anne CANAUD

Pas de la taille de celui qu'il y avait avant.

Michel ROUGIER

Si. De cette taille. Peut-être pas de la même qualité.

Didier GESLIN

Oui, mais enfin si c'est pour le changer sans arrêt, autant mettre un peu plus cher.

Apartés au sujet du frigo

Didier GESLIN

Après, il y aura un raccordement électrique du lotissement « les Ormeaux » pour 24 000 €. Et puis il y a des opérations d'ordre diverses. Et donc les 69 000 € que vous retrouverez de toute façon aussi un peu plus bas. Ce sont des opérations d'ordre, donc vous les retrouvez également plus bas. C'est le principe, justement Monsieur BOUVET, de la comptabilité publique. Les opérations d'ordre. Ce qui n'existe pas dans le privé. Voilà. J'ai répondu à vos questions ?

Yann JUIN

D'accord. Donc ce qui reste vrai sur la proportion on a rallongé 934 000 €. On a 616 000 € d'emprunt pour équilibrer.

Didier GESLIN

Oui. J'ai déjà répondu oui. Comment voulez-vous qu'on finance autrement ? Déjà...

Yann JUIN

Je ne sais pas. Vous nous reprochez amèrement des arguments qui sont tous fallacieux, donc...

Didier GESLIN

Qui est pour ce budget de la Commune ?

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, votent (14 voix pour et 4 voix contre), le Budget principal de la Commune 2018.

2018 – 08/04 – Budget annexe de la Zone Commerciale

Rapporteur : Didier Geslin

Monsieur le Maire présente le Budget annexe 2018 de la Zone Commerciale qui peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2017)	Total
Dépenses	106 783,93 €		106 783,93 €
Recettes	31 200,00 €	75 583,93 €	106 783,93 €

Section d'investissement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2017)	Total
Dépenses	517 143,76 €		517 143,76 €
Recettes	445 000,00 €	72 143,76	517 143,76 €

Là-dessus, comme on s'y était engagés sur la ZAC, nous avons entamé les frais de rénovation du centre bourg. C'est pour ça que vous avez en budget investissement cette somme-là, avec en contrepartie bien sûr une ligne « emprunt ». Après, nous devrions avoir des subventions, mais... « Nous devrions », mais pour l'instant on ne les a pas.

Michel ROUGIER

Une idée du pourcentage ?

Didier GESLIN

Une idée du pourcentage... Très clairement entre l'autofinancement, qui était possible ici sur ce budget annexe... Il nous resterait aux environs de 100/150 000 € d'emprunt à faire.

Yann JUIN

Et on aura un jour le projet ? Ou il faudra qu'on attende...

Didier GESLIN

Vous l'aurez un jour.

Yann JUIN

Quand vous l'aurez décidé, d'accord.

Didier GESLIN

Je pense que lors du prochain Conseil il y aura une Délibération qui ira dans ce sens.

Yann JUIN

Donc il y aura quoi ? Le projet définitif ? Le lancement d'une étude ?

Didier GESLIN

Vous verrez quand vous l'aurez. Comme on ne sait pas faire des supputations pour essayer...

Yann JUIN

Pour faire savoir aux Conseillers Municipaux, tout simplement.

Didier GESLIN

Vous aviez mis dans vos conseils « Laissez-nous travailler. On vous annoncera au moment venu ».

Christine KUBICEK

Quand est-ce que ce sera, ce prochain Conseil ?

Didier GESLIN

C'est pareil. On vous donnera la date au moment voulu. Il faut que je réunisse tout le monde pour avoir un maximum de personnes présentes. Parce que sinon vous restez dehors. Vous nous enverrez un sbire pour compter s'il y a le quorum, et sinon vous resterez dehors. On a bien compris le manège.

Michel ROUGIER

Aujourd'hui, si on avait attendu un comptage.

Didier GESLIN

... sans vous.

Michel ROUGIER

Oui, mais on était bien rentrés avant que vous ayez le quorum, Monsieur.

Didier GESLIN

Aujourd'hui. Ce qui n'était pas le cas la fois dernière, Monsieur ROUGIER.

Prises de paroles simultanées, hors micro

Christine KUBICEK

La dernière fois, vous nous aviez donné la date du Conseil. C'est pour cela que je vous la demande aujourd'hui. C'est la première fois en 4 ans que la dernière fois vous aviez donné la date du Conseil.

Didier GESLIN

Vous voyez. Il ne faut pas trop vous habituer, parce qu'après...

Christine KUBICEK

C'est pour ça. Maintenant on vous rappelle que c'est bien de l'avoir.

Yann JUIN

Donc voilà. On vote sans savoir quoi que ce soit.

Didier GESLIN

C'est un budget.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, votent (14 voix pour et 4 voix contre), le Budget annexe de la Zone Commerciale 2018.

2018 – 09/04 – Budget annexe du Camping Municipal

Rapporteur : Didier Geslin

Monsieur le Maire présente le Budget annexe 2018 du Camping Municipal qui peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2017)	Total
Dépenses	76 086,21 €	30 996,49 €	107 082, 70 €
Recettes	107 082, 70 €		107 082, 70 €

Section d'investissement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2017)	Total
Dépenses	28 131,19 €	3 868,81 €	32 000,00 €
Recettes	32 000,00 €		32 000,00 €

Sur le budget du camping, malheureusement pas grand-chose sur ce camping. Là on vous le dit très franchement, d'ailleurs. On n'a pas de langue de bois. On n'a toujours pas abandonné l'idée de le vendre un jour.

Yann JUIN

Ah. Vous nous aviez dit le contraire la semaine dernière.

Didier GESLIN

Non. Je ne vous ai pas dit le contraire. On a enlevé la Délibération. On l'a enlevée définitivement. C'est ce qui nous est demandé par le Sous-Préfet d'ailleurs, parce que très clairement il souhaite qu'on puisse avoir des finances et il voit cette solution aussi.

Yann JUIN

Ça y est, parce que vous êtes sous tutelle de la Préfecture ? Vous avez réussi ?

Didier GESLIN

Absolument pas.

Yann JUIN

Si. Si c'est le Sous-Préfet qui dispense...

Didier GESLIN

Je suis en communication avec la Préfecture tous les ans, puisque...

Yann JUIN

Depuis quand c'est le Sous-Préfet qu'il faut rendre des comptes ?

Didier GESLIN

Il va dans le sens que nous avons décidé, et que nous avons toujours décidé.

Alain BOUVET

Pourtant à une précédente commission « Tourisme et tout... », où il y avait justement la question du camping et de la gestion précaire du camping, et je vous ai demandé « Au fait, où en êtes-vous de la vente ? ». Vous m'avez dit « Pour l'instant, ce n'est plus du tout à l'ordre du jour ».

Didier GESLIN

Je n'ai pas dit ça.

Alain BOUVET

Ah.

Didier GESLIN

Vous avez l'enregistrement ? Toutes les commissions sont enregistrées par vous. Vous avez l'enregistrement ? Parce que Monsieur JUIN enregistre toutes les commissions.

Yann JUIN

Vous voyez ? Puisque quand on ne le fait pas, vous pouvez mentir à votre aise.

Didier GESLIN

Vous ou moi. Je ne sais pas.

Yann JUIN

J'enregistre tout, donc effectivement je n'ai plus aucun souci de ce côté-là.

Didier GESLIN

Vous oubliez d'enregistrer quand vous dites « bonjour » ... Ah non, vous ne dites pas bonjour. C'est pour ça.

Yann JUIN

Nous nous sommes déjà expliqués. Vous m'avez calomnié. Moi, ma famille, ma profession... Donc effectivement je ne vous aime pas.

Didier GESLIN

Calomnié...

Yann JUIN

Les choses sont très claires. Dans votre profession de foi...

Ludivine DENFERT

Monsieur JUIN, et moi pourquoi j'aurais droit...

Yann JUIN

Dans vos documents électoraux. Reprenez-les. Alors évidemment, il n'y a personne dans cette liste qui a lu ses documents de profession de foi.

Didier GESLIN

Bon allez. On revient sur le budget annexe du camping.

Yann JUIN

Vous avez amené le débat là-dessus. Je vous réponds.

Didier GESLIN

Vous m'avez répondu. J'ai entendu, ce qui est inexcusable pour moi.

Yann JUIN

Evidemment, puisque vous choisissez effectivement votre point de vue. Ça, c'est vous qui voyez. On a l'honnêteté qu'on peut. Je voulais revenir là-dessus... Vous nous avez donné une ou deux réparties sur le bruit, la gêne que nous posons lorsque vous interveniez. Apparemment vous avez l'oreille sélective puisqu'il y a dans le public des gens qui tapotent sur leur téléphone depuis le début du Conseil. Ça fait un bruit épouvantable, et ça ne semble pas vous gêner.

Ludivine DENFERT

On ne l'entend pas, Monsieur JUIN. Vraiment.

Yann JUIN

Nous, on l'entend.

Ludivine DENFERT

D'accord. Dites-le-nous, mais nous on ne l'entend pas. Sincèrement.

Didier GESLIN

Je suis quand même un peu plus loin que vous, Monsieur JUIN. D'accord ?

Donc le budget du camping... S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote puisque apparemment ça commence à déborder.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, votent (14 voix pour et 4 voix contre), le Budget annexe du Camping Municipal 2018.

2018 – 10/04 – Budget annexe du Photovoltaïque

Rapporteur : Didier Geslin

Monsieur le Maire présente le Budget annexe 2018 du Photovoltaïque qui peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2017)	Total
Dépenses	70 609,62 €		70 609,62 €
Recettes	37 488,44 €	33 121,18 €	70 609,62 €

Section d'investissement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2017)	Total
Dépenses	44 576,32 €		44 576,32 €
Recettes	30 000,00 €	14 576, 32 €	44 576,32 €

Y a-t-il des questions sur ce budget ? Nous allons donc passer au vote.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, votent (18 voix pour), le Budget annexe du Photovoltaïque 2018.

2018– 11/04 – Fiscalité – Taux d'imposition 2018

Rapporteur : Didier Geslin

Vu la présentation du Budget Principal de la Commune,

Vu la Commission « Finances » en date du 28 mars 2018,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux des contributions directes comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,50 %
- Taxe foncière bâtie : 26,50 %

- Taxe foncière non bâtie : 69,50 %

Des remarques ? Des questions ?

Yann JUIN

On note que les services à la population baissent. Il n'y a plus d'entretien du patrimoine pour les Esnandais, donc on s'étonne que leurs contributions au budget communal ne baissent pas.

Didier GESLIN

Même remarque que l'année dernière. Très bien.

Yann JUIN

Il y a une certaine cohérence.

Didier GESLIN

C'est bien. On passe au vote.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, acceptent (14 voix pour et 4 abstentions), de maintenir les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2018 et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'état de notification des trois taux d'imposition (état n°1259) et les documents y afférents.

2018 – 12/04 – Subventions aux associations

Rapporteur : Anne Canaud

Vu le règlement intérieur « Vie associative »,

Vu les propositions de la Commission « Actions sociales, Associations, Anciens, Culture, Loisirs et Tourisme » en date du 26 mars 2018, et du 30 mars 2018,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2018 - article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

Associations	Fonctionnement	Investissement	Projets
Espace Camaïeux (Tronc commun)	5 338,00 €		
A.S.B.	1 790,00 €		
Sport et Loisirs	800,00 €		
Vieux Tape-cul	250,00 €		
T.A.P. (rythmes scolaires)			
- Arts évolution	540,00 €		
- La Fiancée du Pirate	540,00 €		

Didier GESLIN

Des questions, Monsieur BOUVET ?

Alain BOUVET

J'attends votre question, et j'y répondrai ensuite.

Concernant l'espace Camaïeux, nous n'avons aucun document.

Didier GESLIN

C'était les mêmes montants. On a refait une commission le 30 mars parce que ça avait été omis.

Alain BOUVET

Alors, lors de la commission, quand on a étudié les demandes de subvention, ...

Didier GESLIN

Vous n'étiez pas là. Si ?

Christine KUBICEK

Pas à la première, si vous étiez là.

Didier GESLIN

Non, mais à la deuxième ?

Alain BOUVET

Oui, parce que recevoir une convocation...

Didier GESLIN

Je sais, mais ça avait été omis.

Alain BOUVET

Oui, mais lors de la première qui était – je crois – le 26 mars...

Didier GESLIN

Le 26 mars. Absolument.

Alain BOUVET

J'ai dit « Avons-nous fait le tour ? Avons-nous toutes les demandes de subvention ? ». On m'a répondu « Oui oui. On n'a rien eu d'autre ».

Anne CANAUD

C'est un oubli pour l'espace Camaïeux, parce qu'on ne m'avait pas transmis le chiffre exact.

Alain BOUVET

Attendez. Donc on ne vous avait pas transmis le chiffre exact, ou on ne vous avait rien transmis du tout ?

Anne CANAUD

On ne m'avait rien transmis du tout.

Alain BOUVET

Ah bon. Parce que c'est différent que de ne pas transmettre le chiffre exact. Si vous dites qu'on ne vous a pas transmis...

Anne CANAUD

J'avais repris les chiffres d'un tableau de l'année dernière. J'aurais dit « Ah, il m'en manque une ». Ça je ne l'ai pas vu. C'est de ma faute.

Alain BOUVET

Ah. Voilà. Parce que recevoir en même temps que le projet...

Anne CANAUD

C'est exactement la même chose que l'année dernière.

Alain BOUVET

Non mais... N'importe.

Anne CANAUD

On ne discute jamais sur le tronc commun de l'espace Camaïeux, parce que moi je ne peux pas vous donner des informations.

Ludivine DENFERT

C'est la forme. C'est normal.

Anne CANAUD

Je suis d'accord. Je le reconnais.

Alain BOUVET

Parce que bon... Recevoir en même temps les projets de Délibérations et une convocation le 29 mars pour une Commission le 30 mars... Je n'ai même pas pris la peine de m'excuser, ce que je fais habituellement quand je ne viens pas.

Ludivine DENFERT

On vous comprend.

Alain BOUVET

Là, j'ai trouvé ça inadmissible.

Didier GESLIN

Monsieur BOUVET...

Alain BOUVET

Là, c'est vrai qu'il y aurait pu avoir des documents pour

Didier GESLIN

Je pense qu'en Commission on discute raisonnablement. Vous ne nous en avez pas fait le reproche.

Alain BOUVET

Concernant... Par contre, il y a un truc qui me...

Yann JUIN

Sur le tronc commun... Tu ne parles que tu tronc commun ? Parce que j'avais une question là-dessus, tant qu'à faire pour traiter le sujet maintenant.

Il y a changement du Projet Educatif Local, mais le projet social du Centre social qui était l'objet de discussions.... Le tronc commun fait partie du projet social.

Anne FREHEL

Le tronc commun représente les postes de direction

Yann JUIN

Sauf qu'actuellement les Centres sociaux de manière générale, et particulièrement celui de Saint-Xandre, sont dans une situation assez compliquée par rapport à leur renégociation de financement, sur la partie justement des charges générales.

Anne FREHEL

Là, dans l'immédiat on n'a pas d'informations encore.

Yann JUIN

Ils ont fait les démarches, déjà, l'an dernier, et donc la question c'est « Où est-ce qu'on en est ? Est-ce que vous avez des informations sur la situation du Centre Social et sa pérennité ? ». Parce que c'est quand même un outil particulièrement important pour le territoire.

Anne CANAUD

A vrai dire, actuellement, il y a encore un problème de Direction au sein de...

Michel ROUGIER

Le projet social, il est accepté pour un laps de temps...

Anne FREHEL

Il a été accepté pour une année.

Yann JUIN

Donc le problème est essentiellement sur la question du financement du tronc commun. Voilà. C'est pour ça que c'est quand même ennuyeux que ce soit débattu en disant que c'est la même chose que l'an dernier, alors qu'on est dans une situation où le Centre social est quand même...

Didier GESLIN

Le Centre social pour l'instant est dans une situation difficile due à un changement de directeur.

Michel ROUGIER

Il me semble qu'on vous les donne ces sommes...

Anne FREHEL

Oui, bien sûr.

Michel ROUGIER

Alors il faut les transmettre à votre collègue.

Alain BOUVET

Communication.

Michel ROUGIER

Que vous ne le transmettiez pas à nous... Mais entre collègues, quand même...

Anne FREHEL

Oui, mais je vous ferai remarquer quand même qu'il y a une Commission « Enfance/Jeunesse » et que vous n'y êtes jamais venu.

Michel ROUGIER

Je ne suis pas inscrit. Pour en parler sagement de l'Enfance/Jeunesse : Vous vouliez proposer... Vous attendiez la réponse de Monsieur le Maire. Vous ne l'avez jamais eue, alors est-ce que vous avez proposé à Monsieur le Maire...

Anne FREHEL

Je ne vous parle pas à vous.

Michel ROUGIER

Si.

Anne CANAUD

Les Commissions Enfance/Jeunesse, c'est Madame KUBICEK. J'ai dit « vous, l'opposition ». Je ne vous parle pas à vous.

Michel ROUGIER

Oui, mais bon moi je vous parle au niveau du SIVU. Vous deviez le proposer à Monsieur le Maire. Vous avez toujours attendu la réponse, donc moi je vais mettre dans le grand doute votre parole... Parce que... Est-ce que vous m'avez proposé un jour ou un autre, et je vous avais dit que je viendrais si quelqu'un était de l'opposition, ma collègue féminine et mes deux collègues masculins, en suppléants. Point barre.

Anne FREHEL

Là, vous parlez d'autre chose. Moi je vous parle de la Commission « Enfance/Jeunesse ».

Michel ROUGIER

Je suis parti sur le SIVU... Madame KUBICEK est venue une fois en quatre ans. C'est quand même...

Christine KUBICEK

Comment voulez-vous ? Je ne suis pas disponible.

Michel ROUGIER

Vous la conviez à ses horaires de travail.

Didier GESLIN

On ne connaît pas ses horaires de travail.

Michel ROUGIER

Non, mais bon quand vous voulez faire un Conseil municipal, vous vous conviez entre vous pour savoir à quel moment vous allez pouvoir le faire, pour savoir qui est libre. Peut-être que de passer un petit coup de fil pour savoir à quelle heure les gens de l'opposition sont disponibles...

Didier GESLIN

On revient sur les subventions ? Monsieur BOUVET ?

Alain BOUVET

Concernant donc ça... Nous avons reçu ça, mais je suis surpris parce que nous avons vu cela également lors de la Commission. Tous les conseillers... Enfin nous, ou moi avons reçu un document, la demande du Comité de Jumelage. Elle est dans les documents, mais...

Didier GESLIN

On en avait parlé en Commission.

Anne CANAUD

On en avait parlé. On avait dit qu'on n'en donnait pas.

Didier GESLIN

On n'avait pas dit ça. On a dit qu'on allait retravailler dessus. Je reçois la Présidente du Comité de jumelage lundi pour en discuter.

Michel ROUGIER

Ah.

Didier GESLIN

J'ai eu l'information à midi. On m'a demandé à midi par téléphone si je voulais bien la recevoir lundi. Ce que j'ai accepté. Puisqu'avec Monsieur BOUVET, on avait vu un certain nombre de choses qui n'allaient pas, et donc on m'a proposé un rendez-vous lundi. J'accepte, pour justement avoir des explications...

Alain BOUVET

Alors moi ce que j'allais demander justement, parce que ce qu'il en était effectivement ressorti de cette Commission, c'était que le comité de jumelage n'aurait rien. Donc comme nous avons tous ici les documents, et ça c'est valable pour toute Délibération dans toute collectivité... Nous avons assez d'expérience en la matière pour le savoir, auquel cas effectivement le comité de jumelage aurait dû apparaître avec « zéro » pour que...

Didier GESLIN

Pour l'instant, je ne veux pas mettre « zéro ». Il y a deux choses qui me dérangent, et je vous l'ai dit en Commission.

Alain BOUVET

Bien sûr.

Didier GESLIN

Il y a deux choses qui me dérangent :

Faire financer par l'ensemble de la population un déficit de séjour ski. Quand on est une association, on doit équilibrer un séjour. Si on n'équilibre pas, c'est la porte ouverte à toutes les associations qui pourraient amener un déficit et demander à ce que ce soit l'ensemble de la population qui paye. C'est la première chose.

Deuxième chose : Demander une subvention pour le repas de Thorens alors que l'année dernière il y a eu la subvention et que le repas ne s'est pas fait, ça me paraît inconcevable également. C'est ce que je vous ai dit en Commission, et on était d'accord là-dessus.

Alain BOUVET

Bien sûr. On l'a vu en Commission. Mais là, pour l'information... Ce qui est important...

Didier GESLIN

Je trouve ça un peu gros de demander une subvention qu'on n'a pas dépensée l'année dernière.

Alain BOUVET

Parce que ce qui est important aussi, c'est que ces Délibérations sont ensuite publiques, et il est important de savoir qu'une association – quelle qu'elle soit – a sollicité une subvention, et qu'elle a eu « zéro ».

Didier GESLIN

Pour l'instant...

J'ai eu l'information à midi, Monsieur BOUVET. Je ne peux pas vous donner une information que je n'avais pas et que personne n'avait d'ici là. A partir du moment où on demande à être reçu...

Alain BOUVET

Ce n'est pas le sujet.

Yann JUIN

Attendez. Pour que ce soit clair pour les Conseillers qui n'étaient pas dans la Commission : La proposition de la Commission, c'était « zéro » ?

Didier GESLIN

C'était « zéro ».

Yann JUIN

Il n'était pas question que le Maire prenne contact et accepte un rendez-vous et change la décision ?

Didier GESLIN

La proposition, Monsieur BOUVET, ce n'était pas ça. La proposition était de se mettre en contact avec eux pour rediscuter, Monsieur BOUVET.

Alain BOUVET

Vous aviez dit...

Didier GESLIN

« Zéro » pour l'instant, et on verra par la suite si j'ai les documents, les devis et tout ça.

Alain BOUVET

Vous aviez dit... C'était au niveau de la sono. Vous aviez dit « Si l'association n'achète pas une sono mais produit un devis pour éventuellement la location, on verra ». Mais il n'y avait pas eu question de démarches.

Didier GESLIN

Non, mais je n'avais pas dit « zéro ». J'avais dit « On verra sur des devis ». Attendez, c'est complètement différent.

Alain BOUVET

Par rapport à la demande...

Anne CANAUD

Le foot nous demande de l'argent. Ils nous donnent un devis d'une facture à payer.

Didier GESLIN

J'ai dit « zéro » pour l'instant, tant que je n'ai pas de devis.

Alain BOUVET

Ce n'est pas ça. Madame CANAUD, ...

Anne CANAUD

J'aurais du mettre là, comité de jumelage « zéro ». Je trouve que ça faisait moche.

Alain BOUVET

Non, justement. Madame CANAUD... Je vais faire juste un petit aparté. En 32 ans de carrière, j'ai rédigé et je rédigerai encore 10 fois plus de Délibérations que nous tous ici réunis. J'ai une certaine expérience en la matière, notamment en matière de subventions. Du coup, la demande...

Anne CANAUD

Mais j'apprends, Monsieur BOUVET.

Alain BOUVET

... la demande du Comité de jumelage aurait du apparaître et avoir un « zéro » en face. Après, Monsieur le Maire apporte une information complémentaire ce soir.

Didier GESLIN

Je ne l'avais pas avant. Je ne pouvais pas vous l'apporter avant en Commission.

Ludivine DENFERT

On peut mettre ça, et mettre « en cours de discussion » ?

Alain BOUVET

Non.

Prises de paroles simultanées, hors micro

Ludivine DENFERT

Je ne sais pas. Je pose la question.

Didier GESLIN

On passe au vote, si vous le voulez bien ?

Yann JUIN

J'ai une question. Sur le jumelage justement, parce que vous dites qu'il y a eu une subvention l'an dernier pour le même objet. Il y avait une convention ?

Anne CANAUD

C'est établi tous les ans. On paye une partie du repas, qui était de 1 300 €.

Yann JUIN

Oui, mais il n'y avait pas de convention ? Est-ce qu'il y avait une convention de signée avec l'association ?

Anne CANAUD

Non.

Yann JUIN

Alors vous ne devez rien réclamer.

Prises de paroles simultanées, hors micro

Yann JUIN

Tout à fait, mais vous dites que l'association ne l'a pas utilisée pour cet effet. Dans la mesure où il n'y avait pas de convention, l'association a pu l'utiliser pour autre chose.

Anne CANAUD

Mais elle le marque quand même. Elle a marqué...

Prises de paroles simultanées, hors micro

Yann JUIN

Elle n'a peut-être pas fait d'autres demandes, parce qu'elle a utilisé la somme pour autre chose. Je ne sais pas.

Prises de paroles simultanées, hors micro

Anne CANAUD

Sur la demande de subvention, c'était écrit 1 300 € pour le repas des Thoranais/.

Alain BOUVET

Madame CANAUD, juridiquement parlant...

Anne CANAUD

Ça m'énerve d'être

Alain BOUVET

Laissez-moi vous expliquer. Juridiquement parlant, vous avez une demande de subvention. Le Conseil municipal (en général, quel qu'il soit) délibère avec un montant de fonctionnement. Dès l'instant où il n'est pas spécifié, et que ce n'est pas une subvention affectée, l'association peut faire ce qu'elle veut avec. Point.

Anne CANAUD

Ce n'est pas très honnête.

Yann JUIN

Là, pour aller plus loin...

Didier GESLIN

L'honnêteté n'est pas de mise dans ces cas-là. Je le dis. Dans ces cas-là, je vais en avertir la population.

Prises de paroles simultanées, hors micro

Yann JUIN

Vous voyez nécessairement le mal partout. Après, c'est un état d'esprit.

Anne CANAUD

Vous aussi.

Yann JUIN

Je vais redire ce que je viens de dire, ce qui apparemment énerve Madame CANAUD. Je ne sais pas pourquoi. L'association a très bien pu utiliser cette somme à d'autres fins, puisqu'elle n'était pas liée par la convention, et pour lequel elle n'a pas demandé... Je n'en sais rien. C'est une possibilité. Elle n'a peut-être pas l'esprit malveillant, contrairement à ce que vous affirmez.

Didier GESLIN

Allons-y. Prenons ce parti-là.

Yann JUIN

Attendez. Il y a quand même un point. Il me semble quand même que c'est une association pour laquelle le Conseil municipal désigne des représentants. Je pense donc que les représentants au sein de l'instance assistent aux réunions. Ils doivent donc savoir ce qu'il en est. Ils peuvent aussi renseigner sur ce que fait la Mairie ou pas.

Didier GESLIN

Ils peuvent ne pas être d'accord. Pas avec la Mairie, mais avec ce qui se passe au sein du Comité.

Prises de paroles simultanées, hors micro

Alain BOUVET

Le DIRE.

Yann JUIN

Qui sont les Conseillers municipaux qui représentent ?

Alain BOUVET

Anne FREHEL je crois.

Anne FREHEL

Oui, mais je n'y vais plus.

Yann JUIN

Il y a Monsieur SCHERRER, et Madame MARIE. Et vous dites que vous n'y allez pas ?

Anne FREHEL

Non.

Yann JUIN

Attendez, parce que Madame FREHEL dit qu'elle ne représente plus le conseil Municipal au sein du Comité de jumelage, alors qu'elle est déléguée par le Conseil municipal donc c'est quand même important.

Didier GESLIN

Si elle ne peut pas y aller. Elle a un emploi du temps qui l'en empêche, peut-être.

Anne FREHEL

Il y a Catherine et Jocelyne qui y vont.

Alain BOUVET

Oui, mais entre « ne pas y aller » et « ne plus représenter », il y a une différence.

Yann JUIN

Parce que si elle souhaite de ne pas y aller, c'est quand même intéressant que le Conseil le sache.

Didier GESLIN

Si elle ne voulait plus y aller, on serait soumis à refaire un vote ou quoi que ce soit, peut-être éventuellement. Je ne suis pas sûr qu'on trouverait beaucoup de volontaires.

Alain BOUVET

Alors... Toujours dans la rédaction. Lorsqu'on propose de faire adopter et d'autoriser ou non le Maire – en l'occurrence pour un Conseil municipal – à signer les documents y afférents (j'entends par là, parce qu'il y a marqué « chaque convention »), on doit systématiquement joindre les conventions en pièces annexes de la Délibération.

Anne CANAUD

Elles sont faites, les conventions. Je peux vous les amener.

Didier GESLIN

On ne les avait pas mises l'année dernière. Vous n'aviez pas posé la question l'année dernière ?

Anne CANAUD

Les conventions pour toucher la somme ?

Yann JUIN

Il y a bien une convention pour les 1 300 € de l'an dernier. Ça a été précisé dans la convention... Non, mais c'était la question de tout à l'heure.

Anne CANAUD

Je ne parle pas de la même chose. Moi, c'est une convention qui est signée pour toucher financièrement... C'est ça que vous me réclamez ?

Yann JUIN

C'est une convention qui est cosignée par...

Anne CANAUD

... par l'association et le Maire.

Yann JUIN

... avec l'objet de l'utilisation ?

Anne CANAUD

Oui.

Yann JUIN

Donc il n'y a pas de souci.

Didier GESLIN

Il n'y a pas de souci alors.

Anne CANAUD

Je n'avais pas du tout compris ça, moi. Une convention de prêt de salle pour le repas des aînés.

Prises de paroles simultanées, hors micro

Yann JUIN

Donc vous n'aurez pas de problème pour retrouver la convention de 1 300 € de l'an dernier pour aider Monsieur le Maire dans sa discussion avec l'association.

Anne CANAUD

Mais bien sûr. Elle est dans les archives de la compta.

Alain BOUVET

Chaque convention règle les modalités et... les documents y afférents. C'est-à-dire que vous demandez donc à l'ensemble du Conseil Municipal, d'approuver ou non les conventions. Et à autoriser le Maire à les signer. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, sur les conventions... Je ne vois pas le mal, mais c'est juste que sur les conventions dont il est fait référence ici, vous pouvez mettre n'importe quoi.

Anne CANAUD

C'est l'association qui la signe, quand même.

Ludivine DENFERT

Oui, mais ce qu'il veut dire c'est la forme. Il faudrait qu'elles soient mises là.

Alain BOUVET

Vous devez joindre systématiquement...

Didier GESLIN

On ne va pas bloquer les subventions.

Alain BOUVET

Non, mais ce n'est pas ça.

Didier GESLIN

J'entends ce que vous dites.

Alain BOUVET

C'est une obligation.

Didier GESLIN

Monsieur BOUVET. Je note...

Prises de paroles simultanées, hors micro

Alain BOUVET

C'est une obligation.

Didier GESLIN

Monsieur BOUVET on est d'accord ? On passe au vote ? On ne va pas bloquer les subventions.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (18 voix pour) le versement des subventions aux associations (telles que présentées ci-dessus) et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant, à faire le versement de la partie « Fonctionnement » de la manière suivante : en une seule fois pour l'ensemble des associations et 2/3 pour les associations impliquées dans les T.A.P, chaque convention règle les modalités, et à signer les documents y afférents.

2018 – 13/04 – Subvention à l'association « Esnandis »

Rapporteur : Didier GESLIN

Madame BEAUMELLE Francine quitte la salle et ne prend pas part au vote pour cette délibération.

Vu le règlement intérieur « Vie associative »,

Vu les propositions de la Commission « Actions sociales, Associations, Anciens, Culture, Loisirs et Tourisme » en date du 26 mars 2018,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2018 - article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention suivante :

Association	Fonctionnement	Investissement	Projets
Esnandis	21 000,00 €		

Monsieur BOUVET, si vous avez des réflexions ou des remarques ou des questions, je vous écoute.

Alain BOUVET

Lors de la Commission, je vous avais fait part de multiples erreurs quant au montage du dossier, avec pas mal d'informations qui manquaient. Vous aviez chargé Madame CANAUD de collecter ces informations. Il faut nous les donner avant.

Anne CANAUD

Oui, mais à la convocation de la Commission on l'avait marqué. « Espace Camaïeux », et dessous « questions diverses ». Les questions diverses, c'était pour Esnandis.

Alain BOUVET

Non, mais attendez...

Anne CANAUD

Je regrette. On s'est vus le 26. Le temps de prendre les renseignements, je ne les avais pas avant.

Alain BOUVET

On reçoit tous dans nos boîtes aux lettres les convocations et tout. Vous pouvez très bien demander à Boris une enveloppe – ça n'allait pas ruiner la commune – pour donner ces informations-là.

Didier GESLIN

Il y avait une question que vous aviez posée sur les frais de personnel. Vous savez très bien qu'il y avait 20 000 € à peu près qui manquaient.

Alain BOUVET

Il y avait le montant de la trésorerie.

Didier GESLIN

Alors, la trésorerie je vous ai répondu que cette question était pour moi pas forcément... Qu'est-ce que je vous avais dit ? Qu'est-ce que je vous ai répondu, Monsieur BOUVET ?

Alain BOUVET

Oui, mais...

Didier GESLIN

Qu'à partir du moment où... Je vous donne la trésorerie à un moment T. S'il y a des charges qui ne sont pas payées, la trésorerie le lendemain...

Alain BOUVET

Laissez-moi terminer, bon sang de bonsoir. Il est tout à fait normal qu'un élu – quel qu'il soit – de la commune demande des informations complémentaires concernant une association qui reçoit 21 000 € de subvention de fonctionnement par an. Et notamment, ce que j'avais demandé, le montant de la trésorerie, les explications entre le delta de la demande de subvention et du budget prévisionnel où il y a une personne...

Didier GESLIN

On vous avait quand même fourni en vous disant que c'est des personnels supplémentaires, et une personne supplémentaire fait la différence.

Alain BOUVET

Non, justement, parce que Madame... Oui, ça fait une personne supplémentaire. Oui.

Didier GESLIN

Qui n'est pas encore embauchée.

Alain BOUVET

Non, mais pourquoi dans le compte elle n'y est pas, et dans le budget prévisionnel elle y était ? Il y avait ça. Il y avait donc la trésorerie. Il y avait les frais de fréquentations. Il est quand même normal pour un élu municipal – encore une fois quel qu'il soit – de connaître les fréquentations, et de connaître un petit peu l'histoire d'une association, je dirais « para municipale » ... D'accord ? ... Pour voter ou non une subvention. Et ces infos, nous ne les avons pas.

Didier GESLIN

Je reviens sur la question de la trésorerie. Je vous redis ce que je vous ai dit en Commission, Monsieur BOUVET : Une trésorerie à un moment T ne veut rien dire. Pourquoi ? Parce qu'il suffit que le lendemain vous ayez un chèque à faire à un fournisseur, à un organisme social... et votre trésorerie, de positive, peut passer négative. Dans le sens inverse...

Alain BOUVET

Donc on n'a pas le droit d'avoir toutes les informations. Même la trésorerie, même si c'est une information à l'instant T.

Didier GESLIN

La trésorerie était positive à l'instant T, oui. Mais attendez... J'allais vous parler de façon rigoureuse.

Alain BOUVET

Elle est positive à l'instant T. Elle peut être négative le lendemain. Soit. Mais il est quand même – je dirais – judicieux, que nous ayons toutes les informations concernant cette association.

Didier GESLIN

Je dirais qu'il est plus judicieux d'avoir un budget prévisionnel qui permet de savoir aussi.

Alain BOUVET

Non. La trésorerie est importante aussi, quand même.

Didier GESLIN

Les deux.

Alain BOUVET

Donc pour toutes ces informations qui nous manquent, nous ne prendrons pas part au vote.

Didier GESLIN

Très bien.

Yann JUIN

Juste, j'avais une question supplémentaire qu'on a évoquée lors du Compte Administratif. J'ai donc épluché rapidement le Grand Livre des dépenses et des recettes, puisqu'on ne m'avait pas dit qu'il était disponible.

Didier GESLIN

Ecoutez, Monsieur JUIN. Vous avez été Maire suffisamment longtemps pour savoir qu'à partir de mi-janvier on ne peut plus passer aucune écriture. Il y a la journée de clôture à la trésorerie. Vous devez le savoir, quand même. Vous avez été Maire un certain nombre d'années. Si vous ne connaissez pas cette information, c'est regrettable.

Yann JUIN

Donc ça n'a rien à voir avec ce que je disais.

Didier GESLIN

Si.

Yann JUIN

Comme d'habitude vous partez dans des délires qui n'ont rien à voir avec ce que l'on dit. Je disais que j'avais sollicité des documents, et que je n'avais pas été prévenu qu'ils étaient disponibles. Vous voyez donc bien que cela n'a rien à voir avec ce que vous êtes en train de dire. Je suis passé à tout hasard...

Didier GESLIN

Non. La sollicitation, « mettez à ma disposition ». On les a mis à votre disposition. Votre mail, c'était « Veuillez me mettre à disposition ». Ils étaient mis à disposition.

Yann JUIN

D'accord, donc j'envoie le mail et je cours derrière et j'arrive ici et c'est prêt. Non. Sérieusement. C'est vraiment compliqué de renvoyer un mail en disant « Ça y est. C'est prêt » ? Moi je ne sais pas si l'agent est disponible à ce moment-là, s'il est présent ou pas. La logique c'est donc effectivement un mail « Voilà. C'est disponible ». Enfin, je vois que c'est toujours n'importe quoi. Enfin bon. Dans les dépenses j'avais noté qu'il y avait quelques dépenses, plusieurs (après il y en a d'autres peut-être) qui concernent l'entretien du carrelet. Or, théoriquement la charge d'entretien du carrelet revient au concessionnaire du carrelet, puisque c'est lui qui encaisse les recettes. Donc normalement c'est lui qui doit faire l'entretien. C'est donc curieux de retrouver cela. Je ne sais pas si ça va continuer, mais ça vient s'ajouter... Donc quand on parle des équilibres financiers, et je pense que Monsieur BOUVET a raison d'insister là-dessus, s'il y a effectivement des dépenses qui passent par d'autres biais dans le budget communal en plus des subventions, ça va finir par poser un problème.

Didier GESLIN

Donc vous ne prenez pas par au vote, vous m'avez dit ?

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, autorisent (13 voix pour / Alain Bouvet, Michel Rougier, Christine Kubicek et Yann Juin ne prennent pas part au vote), Monsieur le Maire ou son représentant, à verser cette subvention et à signer les documents y afférents.

Retour de Francine BEAUMELLE

2018 – 14/04 – Fourrière animale – Convention-test de mise à disposition d'un agent de la Communauté D'Agglomération de La Rochelle, pour préfigurer l'aide aux communes à la capture et au transport des chiens et chats errant

Rapporteur : Didier Geslin

Vu l'avis de la Commission « Affaires Générales, Personnel, Communication » en date du 23 mars 2018,

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de mettre en place un dispositif, à titre expérimental, de mise à disposition à titre gratuit un agent de maîtrise gestionnaire de la fourrière animale de la Communauté D'Agglomération de La Rochelle, auprès des communes dépourvues d'une brigade animalière.

Cette expérimentation aura lieu du 1er mars au 31 décembre 2018, fera l'objet d'une évaluation en septembre 2018. Il s'agira alors de calibrer au mieux l'aide apportée aux communes concernées et d'en estimer l'ensemble des impacts humains et financiers avant de proposer une solution pérenne à partir du 1er janvier 2019 aux communes.

Cet agent interviendra dans un cadre précis, auprès des communes ayant signé la convention de mise à disposition à titre expérimental et gratuit.

En effet, les interventions de l'agent gestionnaire de la fourrière animale de la Communauté D'Agglomération de La Rochelle, s'inscriront dans le cadre de la capture sur voie publique des chiens et chats errants (à l'exclusion des autres animaux qui nécessitent pour la plupart du matériel de transport particulier) et leur transport vers la SPA de Lagord et de Châtelailon-Plage, selon la Commune.

Ces interventions s'effectueront pendant les heures de travail de l'agent de la fourrière animale de la Communauté D'Agglomération de La Rochelle, (soit de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h00), du lundi au vendredi (hors congés, arrêt maladie, formation), et selon ses disponibilités.

La priorité pour le gestionnaire de la fourrière restera la capture et le transport des chiens dangereux de 1ère et 2ème catégories (compétence de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle).

En cas d'appels simultanés, le gestionnaire décidera lui-même de l'urgence de l'intervention et ne prendra aucun appel de particulier.

L'agent de la fourrière animale de la Communauté D'Agglomération de La Rochelle est détenteur des certificats de capacité nécessaires, et possède un fourgon équipé du matériel adéquat pour réaliser la capture et le transport des chiens et chats.

L'agent restera employé et assuré par la Communauté D'Agglomération de La Rochelle et sera placé lors de ses interventions, à la demande et selon ses disponibilités, sous l'autorité fonctionnelle du Maire de la Commune qui a requis ses services.

Monsieur ROUGIER, on avait vu ça ensemble. Je pense qu'il y avait juste une petite chose. Vous nous aviez dit « On est les derniers à signer ». Non, vous confondez peut-être avec la convention qui a été re signée au niveau de la CdA, directement avec la SPA de Lagord. Ça, c'est une convention

qui est complètement différente. Donc la convention qui est signée directement par la CdA vis-à-vis avec des secteurs avec Lagord ou Châtelailon-Plage a été re signée lors du dernier Conseil Communautaire, puisqu'elle avait pris fin au 31 décembre 2017.

Michel ROUGIER

Donc c'est dans cette convention-là où figure que nous avons le droit à une cage...

Didier GESLIN

C'est ça. Et ça, c'est quelque chose qui vient en supplément, qui est à titre gratuit et expérimental pour l'instant, avec le fonctionnement dont on s'était entretenus. Quand je vois « selon ses disponibilités », et tout ça...

Michel ROUGIER

Les horaires sont restreints : 8h30/12h00 13h15/17h00. Et en plus du lundi au vendredi, et selon la disponibilité.

Didier GESLIN

Voilà. Alors c'est pour ça que comme c'est à titre gratuit et expérimental, bien entendu ça va. Au mois de septembre il va y avoir un retour d'expérience sur les premiers mois, et là on verra si intérêt il y a ou non. Parce que si demain ça devient payant, il faudra qu'on sache l'intérêt ou non de ce service. Avez-vous d'autres questions ?

Yann JUIN

Vous dites qu'on n'est pas en retard, mais elle a commencé le 1^{er} mars cette convention ?

Didier GESLIN

On l'a eue après le 1^{er} mars. Ils nous l'ont fournie après le 1^{er} mars. Ils mettent le 1^{er} mars, mais ils nous l'ont fournie après.

Yann JUIN

Donc elle va être très rapidement opérationnel.

Didier GESLIN

Si on la signe aussitôt... C'est gratuit pour l'année, donc après on verra la suite à donner, suivant le retour qu'on aura au mois de septembre.

Un intervenant

Les gens savent bien ce qu'ils votent. C'est gratuit pour l'année.

Didier GESLIN

De toute façon la convention prend fin au 31 décembre 2018. Je me permets également d'insister dessus.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, autorisent (17 voix pour et 1 voix contre), Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention et les documents y afférents.

Didier GESLIN

Avant de passer aux questions diverses, je veux quand même préciser que vendredi 6 avril la gendarmerie viendra faire une réunion intercommunale au sein de la commune d'Esnandes, c'est-à-dire que sont conviées toutes les communes qui dépendent de la brigade de Nieul de manière à faire part aux habitants les risques de cambriolage, les gestes à adopter, voilà. Donc c'était ça l'information que je voulais vous donner. On passe aux questions diverses.

Questions diverses

Ludivine DENFERT

Je vous prie de m'excuser, mais je vais y aller.

Départ à 23h13 de Madame Ludivine Denfert.

Didier GESLIN

Première question. Qui la...

Michel ROUGIER

C'est une question sur la rentrée scolaire 2018. C'est une question que je pose à Madame FREHEL dans le cadre de sa délégation, qui devrait de temps en temps nous rendre un petit peu compte de son activité, je pense. J'ai vu sur Sud-Ouest qu'on était inscrits pour les fermetures conditionnelles au mois de septembre. Je voulais donc savoir quels étaient les effectifs envisagés, quelle était celle de fermeture, et si à ce moment-là on aurait un comptage.

Anne FREHEL

Oui. Je vais vous répondre avec des chiffres. Concernant la maternelle, il y a eu les préinscriptions cette semaine. Il y a 16 enfants pour la rentrée 2018.

Michel ROUGIER

16 nouveaux ?

Anne FREHEL

16 nouveaux. 16 Petite Section. C'est un maintien des effectifs, puisqu'à la rentrée 2017 il y avait eu également . Donc, ça fait un effectif de 48 pour la rentrée 2018 à la maternelle, et il y avait un effectif de 48 à la rentrée 2017. Donc, il y a un maintien des effectifs. Pour les prévisions d'effectifs à l'école élémentaire, actuellement il y a 112 élèves. La prévision est de 100 élèves pour la rentrée.

Michel ROUGIER

100 ?

Anne FREHEL

100. La probabilité de fermeture de classe en septembre 2018 est forte, donc des courriers de la Municipalité au DASEN et à l'Inspectrice d'Académie ont été envoyés. Des courriers précisant qu'il y a des lotissements en cours, et la commune a obtenu une fermeture conditionnelle et non une fermeture définitive comme envisagée.

Michel ROUGIER

Conditionnel, ça veut dire qu'à la rentrée il va y avoir effectivement un effectif, et si le comptage ne leur plait pas, ils ferment.

Anne FREHEL

Même au mois de juin.

Michel ROUGIER

Même au mois de juin ?

Anne FREHEL

Même au mois de juin. Pour l'année 2018/2019, oui c'est 100. Donc l'effectif moyen sur 5 classes serait de 20. Or l'effectif moyen autrement sur 4 classes serait de 25.

Michel ROUGIER

25, ça correspond au seuil ?

Anne FREHEL

Oui. A défaut d'une moyenne de 25,8 par enseignant, il y a une fermeture de classe. Nous avons eu des baisses des effectifs quand nous sommes arrivés en début de notre mandat. Il y avait un conflit qui était installé entre l'APE et le Directeur de l'école élémentaire, qui a quand même occasionné des départs vers le privé. Ensuite, dans toute la CdA et le département, il y a donc 32 fermetures de classes, et 9 fermetures conditionnelles où nous sommes inscrits. Moyenne avant fermeture 20. Moyenne après fermeture 25.

Yann JUIN

Vous pensez que la solution pour pallier ça c'est des choix urbains très volontaristes. Ils ont été supprimés.

Anne FREHEL

C'est-à-dire ?

Yann JUIN

Les choix de type d'habitat qui sont proposés. Quand on avait proposé certains types d'habitats dans le secteur des Ormeaux, ou dans le secteur du Pas des Roches, c'était effectivement pour favoriser différents types de populations, et notamment des familles avec enfants. Là, j'ai effectivement la crainte... Il y en aura, mais est-ce que ce sera suffisant...

Anne FREHEL

Oui, mais dans l'immédiat certains ne sont pas encore sortis de terre. Il y a les permis d'aménager... Donc, pour la rentrée prochaine, c'est compromis.

Michel ROUGIER

Et au niveau des rythmes scolaires ? On a entendu qu'il y avait des réunions avec les parents d'élèves, les enseignants... Donc quels sont les retours par rapport aux rythmes scolaires, et quelle va être la cohérence vis-à-vis du SIVU, avec les communes qui vont...

Anne FREHEL

La cohérence, ça c'est le débat. , mais c'est justement la cohérence au niveau du SIVU qui n'est pas, puisque de toute façon Marsilly est sortie des rythmes scolaires en juin dernier, et que Puilboreau et Saint-Xandre ne continuent pas les rythmes scolaires. Donc il va y avoir deux PEDT.

Michel ROUGIER

Donc nous 2018, c'est maintenu ?

Anne FREHEL

Oui. Pour la rentrée de 2018... Dans un premier temps il y a eu un questionnaire qui a été diffusé auprès de l'ensemble des familles, en octobre 2017. Il a été dépouillé pendant les vacances scolaires. Pour les deux écoles confondues, le souhait de maintenir l'organisation actuelle et les TAP était de 49%, alors que 44% des familles désiraient un retour à une semaine de 4 jours. 7% des familles ne se sont pas prononcées.

Michel ROUGIER

Ils n'avaient pas d'avis, donc ils n'ont pas répondu.

Anne FREHEL

Oui. Une réunion de concertation s'est tenue le 16 novembre, avec l'ensemble des enseignants (sauf un enseignant qui n'avait pas pu se rendre disponible), le directeur de l'ALSH, le DDEN, la coordinatrice du SIVU, les parents d'élèves et les élus. Il y avait une Conseillère municipale, le Premier Adjoint, Monsieur le Maire et moi-même. Donc c'est une réunion qui s'est faite en concertation, et les rythmes scolaires continuent.

Michel ROUGIER

A la rentrée 2018.

Anne FREHEL

A 4 jours et demi. C'est vrai que ça a été quand même débattu en Commission Enfance/Jeunesse, qui s'est tenue en octobre.

Didier GESLIN

Vous nous aviez déjà fait la réflexion une fois.

Anne FREHEL

Et vous n'y avez pas assisté. C'était dans les questions diverses. C'était au cœur du...

Yann JUIN

Il y avait quoi à l'ordre du jour ? Mais comme il n'y a pas de compte-rendu.

Anne FREHEL

Il y avait le rapport annuel du SIVU 2016, et les Locaux. Voilà. Vous n'étiez pas présent. J'étais quand même surprise que dans le dernier PV vous fassiez ce reproche aux élus de la majorité, parce que Madame MARIE par exemple était présente.

Michel ROUGIER

En Commission ?

Anne FREHEL

Pas en Commission. A la réunion de concertation.

Michel ROUGIER

Si elle est invitée...

Didier GESLIN

Ne vous énervez pas, Monsieur ROUGIER. Ça ne sert à rien. On vous entend tout pareil.

Yann JUIN

Il n'y avait pas d'invitation, donc il devait y avoir une sorte d'intuition.

Michel ROUGIER

On ne lit pas dans le marc de café. Je suis quand même attaché à la vie de l'école, et de temps en temps je voudrais quand même avoir des informations. Si je ne vais pas la pêche aux informations, on ne va pas me les donner, c'est sûr.

Anne FREHEL

Vous auriez peut-être mieux fait de vous mettre dans la Commission affaires scolaires à la place de Mme KUBICEK

Michel ROUGIER

Il n'y avait pas de la place pour tout le monde.

Anne FREHEL

Je ne sais pas, mais... C'est la personne qui est intéressée qui vient.

Michel ROUGIER

Des réunions il y en a très peu, donc...

Didier GESLIN

Bon. Deuxième question ?

Yann JUIN

Donc ce sera redébatu quand, les rythmes ? C'est pour un an ?

Didier GESLIN

C'est pour un an.

Yann JUIN

Donc ce sera rediscuté.

Didier GESLIN

Monsieur ROUGIER, vous avez fini ?

Michel ROUGIER

Oui. Tout à fait.

Didier GESLIN

Deuxième « Question diverse ». Je ne sais pas qui... C'est vous ? C'était écrit « Précision ».

Alain BOUVET

Voilà. En reprenant effectivement le procès-verbal, concernant les affaires en justice, on avait parlé d'une médiation avec un agent. Je suis assez étonné qu'une collectivité se mette en médiation avec un agent. Si vous pouvez nous en dire un peu plus là-dessus, et nous apporter des précisions par rapport à cette médiation : Quelle était-elle ?

Didier GESLIN

Le Tribunal Administratif nous a demandé avant...

Alain BOUVET

Non mais ça, la médiation c'était avant.

Didier GESLIN

Non. La médiation, c'est sous l'égide du Tribunal Administratif, qui nous a proposé une réunion tripartite, à savoir le TA, la Commune, et l'agent concerné et son avocat. Donc il est venu avec son avocat. On a exprimé chacun de nos côtés les propositions ou les demandes. Chacun est reparti avec les propositions qui étaient faites de l'autre part, et ensuite il y a eu un laps de temps pour que les avocats correspondent entre eux, et donnent une réponse soit positive soit négative sur cette médiation. La médiation a été refusée par l'agent, donc la procédure au TA se poursuit.

Yann JUIN

C'était quoi, le type de recours de l'agent ?

Didier GESLIN

Comment ?

Yann JUIN

Pourquoi il a fait un recours... Autant les autres affaires on a réussi à avoir... Pourquoi il a fait un recours ?

Didier GESLIN

Il n'était pas d'accord sur sa fiche de poste qu'on lui avait mis. On avait repris également la même fiche de poste que vous lui aviez donnée à l'époque, et ça ne lui a pas convenu. Voilà. Donc nous sommes à l'heure actuelle au Tribunal Administratif.

Yann JUIN

C'était quoi les éléments de médiation qui étaient proposés, et qu'il a refusés ?

Didier GESLIN

On lui proposait un aménagement du poste, légèrement différent de la fiche de poste qui lui avait été proposée, et il les a refusés. C'est tout. Donc on a tenté la médiation. Si on vous propose une médiation, vous vous y déplacez pour essayer de faire avancer des choses. Après, si la partie adverse ne désire pas donner l'accord sur ce que vous proposez, on va jusqu'au bout.

Alain BOUVET

D'accord. Il y avait juste un aménagement de sa fiche de poste qu'il refusait ?

Didier GESLIN

Absolument.

Alain BOUVET

D'accord. Quand vous avez fait le tour des affaires en justice ou des plaintes déposées, il y en a deux pour lesquelles j'aimerais savoir où ça en est. Vous aviez à une certaine époque déposé deux plaintes, une contre moi. Les gendarmes sont venus chez moi un dimanche matin. Je voulais savoir où ça en est, parce que je n'ai pas eu de nouvelles depuis.

Didier GESLIN

On aimerait aussi savoir où ça en est. Vous demandez aux personnes qui instruisent les plaintes. Ce n'est pas nous qui instruisons, Monsieur BOUVET. Vous le savez très bien.

Alain BOUVET

Depuis le temps, vous connaissez très bien la réponse, puisque cette plainte a été classée sans suite. Et vous le saviez.

Didier GESLIN

Je ne vous en ai même pas parlé la dernière fois, de ça.

Alain BOUVET

Justement. Non mais c'est ça.

Yann JUIN

Donc elle est classée.

Alain BOUVET

Donc voilà. Elle a été classée sans suite, cette plainte. Et vous l'avez su, parce que moi je l'ai su deux mois après. Donc vous avez du le savoir en même temps. Ensuite, il y a une plainte qui a été déposée... Là je n'étais pas concerné, mais contre les 4 élus minoritaires pour utilisation du papier à en-tête, lorsqu'ils avaient écrit...

Didier GESLIN

Ce n'est pas une plainte de déposée.

Yann JUIN

Si. Vous aviez déposé plainte auprès de la gendarmerie, puisque les gendarmes nous avaient entendu. Et puis les pauvres étaient assez retournés, puisque quand on leur a apporté les preuves de la légalité... Pourtant ça n'avait pas empêché certains élus de votre majorité de mettre en parallèle les recours que nous faisons et les vôtres, en disant que nous on était concernés. Donc là je pense que l'objet est très clair, de montrer que pour ce qui nous concerne les affaires sont classées, ce qui n'était pas le cas comme vous aviez omis de le préciser. Pour que tous les Conseillers soient bien informés, les affaires nous concernant ont toutes été classées.

Didier GESLIN

C'est donc précisé ce soir. Voilà.

Il n'y a plus de remarques je pense ? Si encore, Monsieur BOUVET ?

Alain BOUVET

Non.

Didier GESLIN

Donc fin du Conseil à 23 h 27. Merci à tous.

Monsieur le Maire déclare que s'il n'y a plus d'autres questions diverses à traiter, il lève la séance à 23h27.

Fait à Esnandes,
Le 09 avril 2018,
Le Maire,
Didier Geslin